







Vm

500-BU

mb 148-

VA ET E

LIBRÓ EN EL

CÁTALOGO DE

HIPICA

1757-58
The Corporation of
the City of London

Alexander

L. Martin Commanda
Du Combar de parin

g-799

72.14103
MEMOIRES
CURIEUX
ENVOYEZ
DE MADRID.

8223218 513175
Sur les Fêtes ou Combats de Taureaux.

Sur le Serment de fidélité qu'on preste solennellement aux successeurs de la Couronne d'Espagne.

Sur le Mariage des Infantes.

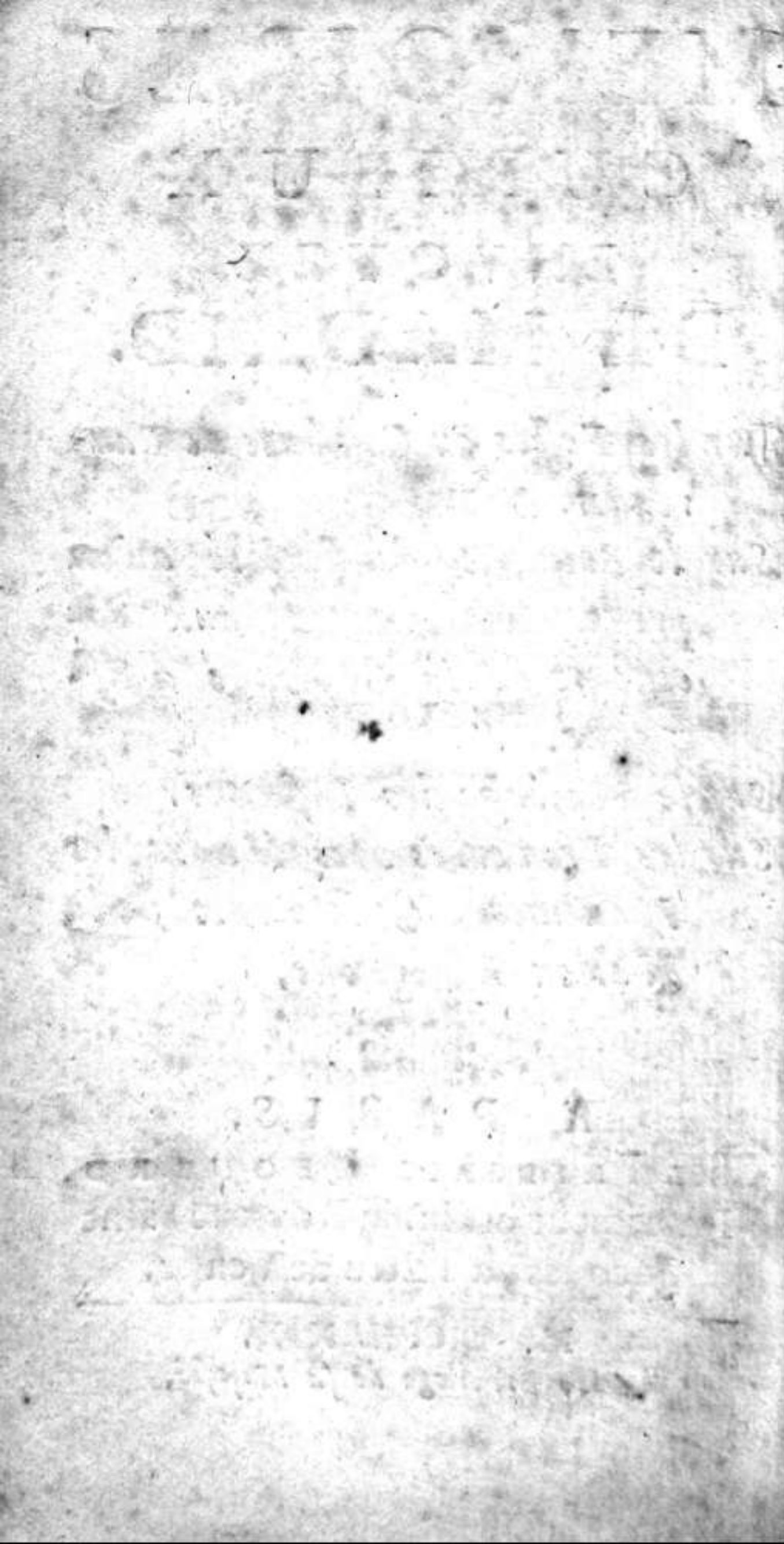
Sur les Proverbes, les Mœurs, les Maximes, & le Genie de la Nation Espagnolle.



A PARIS,
Chez FREDERIC LEONARD,
Imprimeur ordin. du Roy, rue Saint
Jacques, à l'Escu de Venise.

M. DC. LXX.

Avec Privilege de sa Majesté.





LE LIBRAIRE AU LECTEUR.

 U o y que l'on ait déjà veu diverses Relations du voyage d'Espagne, je ne laisse pas de vous présenter icy d'autres Particularitez du Pays, sans craindre de vous fatiguer: car vous n'y trouverez pas seulement des matieres obmises, ou du moins peu touchées par les autres voyageurs; mais en-

A U LECTEUR.

core des choses si dignes
de la curiosité des hon-
nestes gens, que j'espere
que vous en ferez satis-
fait. Au reste, si vous n'y
voyez point le nom de
l'Autheur, il y a deux
raisons pour cela; l'une,
qu'il n'a fait imprimer
ces Memoires que pour
en donner des Exemplai-
res à plusieurs personnes,
qui luy en ont demandé
des copies penibles à fai-
re; & l'autre, qu'il n'a
pas dessein de se preva-
loir en public du soin
qu'il a pris de faire ces

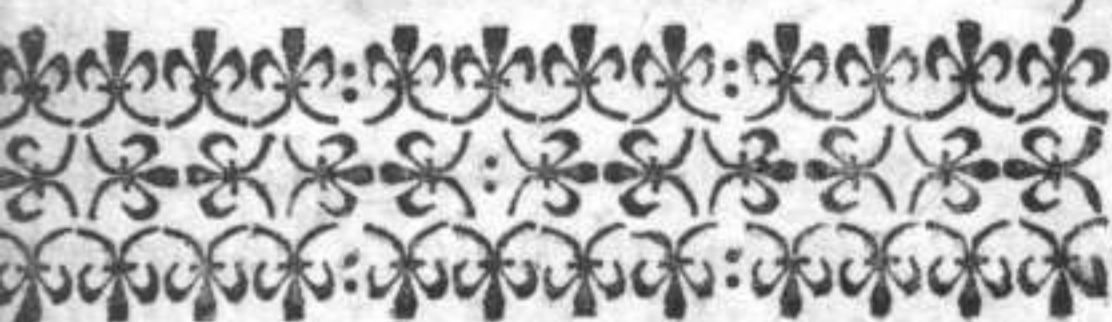
AU LECTEUR.

remarques, pour son utilité particulière & pour ses Amis. En un mot, il a exercé avec assez d'estime l'employ de Secrétaire d'une Ambassade illustre, durant plusieurs années à Madrid, pour n'avoir pas besoin que l'Impression de ses Ecrits luy fasse de nouveaux honneurs. Cela est cause aussi qu'il n'a point fait valoir son Ouvrage par une Epître liminaire; Mais que cela ne vous empesche pas, s'il vous plaist, de le bien rece-

AU LECTEUR:

voir, puis qu'on negligee
le faste pour ne vous fai-
re voir dans ce Livre que
de l'exactitude & de la
sincerité.





7
L E T T R E
E S C R I T E
A M^R D. L. M.

CONTENANT
la description des Fêtes
de Taureaux qui se
font à Madrid.



ONSIEUR,

Je voy bien que ce feroit trop
peu pour vostre curiosité , si je me
contentois de vous donner une sim-

ple definition de nos Fêtes de Taureaux , pour satisfaire à la Lettre dont il vous a plu de m'honorer ; car de vous dire seulement que ce sont des Iouës solennelles entre des hommes à cheval , & ces bestes farouches, ce n'est pas assez. Je vous en feray donc icy une description entiere pour estre plus complaisant ; & je tascheray sur tout qu'elle soit exacte en quelques particularitez , que j'espere que vous trouverez assez curieuses , soit de la Pompede ces Fêtes qui sont beaucoup plus belles que celles qu'on void dans les autres Villes du Royaume ; soit des Exercices de Noblesse qui en font le principal divertissement. Mais avant toutes choses , il faut que vous sçachiez que l'on en fait de deux sortes à Madrid ; les unes que l'on appelle Fêtes Royales , où les principaux Seigneurs de la Cour d'Espagne font les combatans , qui sont reservées pour les réjouissances les plus

celebres ; les autres sont celles que la Ville fait pour le Public , que nous voyons recommencer régulièrement trois fois l'année à certains jours de l'Esté.

La difference qu'il y a entr'elles ; est seulement que les Festes Royales sont plus magnifiques que celles de la Ville , quoy que la Cour ne puisse pas d'assister à celles-cy dans toute sa splendeur. Je ne sçay rien d'ailleurs des premières que par le rapport d'autrui ; c'est pourquoy, Monsieur, je ne vous parleray dans ce Recit, que des Festes ordinaires à j'ay assisté plusieurs fois ; bien que le lieu où elles se passent soit le mesme pour les unes que pour les autres, qui est ce que je vais premièrement vous descrire.

C'est une Place fort grande, qu'on appelle pour cette raison *Plaza Mayor* , laquelle est scituée dans le cœur de la Ville ; Sa forme est un quarré long environné de grands

Bastimens de briques , faits en maniere de Pavillons , qui font un effet d'autant plus beau qu'ils ont cinq estages , & autant de rangs de Balcons de fer , où respondent de plein-pied plusieurs grandes fenestres ; le tout dans la simetrie. D'reste ils n'ont que des ornemens fort simples ; mais il me semble que l'Architecture n'en a point de plus beaux que ceux qu'ils reçoivent en ces jours solennels de la parure d'une infinité de riches Tapis, de Courtines de velours , & d'autres pieces d'ouvrages exquis de diverses couleurs , dont tous les Balcons sont tendus , & du lustre que la presence de la Cour y apporte. Voicy quelle est la disposition des Balcons du premier & du second estage des Pavillons, où toutes les Personnes de marque qui la composent, & les differens Conseils qui la suivent sont places.

Comme la Place a quatre faces , faut poser que la façade au milieu

de laquelle le Pavillon du Roy d'Espagne est scitué, répond au Nort, & que c'est là que son Balcon qui avance un peu plus que les autres, est préparé avec un Dais, un Fau-eüil pour luy, trois carreaux pour la Reyne, entassez sur la mesme ligne, & trois autres un peu à quartier pour l'Infante.

Les Balcons de Messieurs les Ambassadeurs qui ont seance dans la Chappelle du Roy, quand il la tient avec ceremonie, qui sont Monsieur le Nonce du Pape, Monsieur l'Ambassadeur de l'Empereur, M. l'Ambassadeur de France, celuy de Pologne & celuy de Venise, sont au Milieu, directement en face du Balcon de leurs Majestez Catholiques, & chacun en son rang immediatement l'un en suite de l'autre. Il y a encore d'autres Ambassadeurs en cette Cour, qui sont ceux d'Angleterre, de Suede, de Danemarc, & d'Hollande, mais comme ils n'entrent

point dans cette Chappelle, on les place en divers endroits neutres pour voir la Feste.

Pour les Conseils, qui sont des Compagnies souveraines establies à Madrid, les unes pour le gouvernement Politique & Militaire des Estats de la Couronne d'Espagne, les autres pour des Administrations particulieres, ils ont leurs places à la droite du Roy, excepté celuy de Portugal qui est à sa gauche; & on les distingue facilement par les Escussions des differentes Armes qu'ils ont sur leurs tentures. Ils s'y trouvent au nombre de dix, que je vous nommeray icy selon l'ordre de leur rang: Sçavoir, celuy de Castille, qui est le plus eminent; ceux d'Arragon, de l'Inquisition, d'Italie, & de Flandre; le Conseil des Indes, le Conseil des Ordres de Chevaleries, celuy des Finances, celuy de la Croisade, & le Conseil de Guerre; comme aussi le Corps de Ville, & quel-

ques autres Tribunaux y sont rangés suivant leur degré.

Le peuple est placé au dessous du premier estage des Pavillons, sur un Amphiteatre que l'on eleve en cet endroit à l'entour du quarré, ou il y a seulement un vuide devant le Pavillon du Roy pour y poster ses Gardes. Au pied de ces eschafauts il y a une Barriere à hauteur d'homme, qui ferme la Place, afin d'empescher l'emportement des Taureaux. L'on y laisse toutefois trois portes libres pour l'entrée & pour la sortie de quantité de Carrosses des personnes de qualité qui viennent s'y promener avant l'arrivée du Cortège de leurs Majestés : car il se fait là comme un Cours dont le plaisir est de considerer ce superbe Theatre de la Feste ; soit pour l'affluence du monde, dont il se trouve revestud depuis le pied jusqu'au faite des Bastimens qui sont d'une hauteur extraordinaire (ce qui va je

penſe à plus de quarante mille perſonnes) ſoit pour l'ordre fort beau qui eſt obſervé pour le lieu que chacun doit avoir ; ſoit enfin pour les Dames qui brillent de toutes parts dans cette aſſemblée , non pas tant véritablement par les charmes de la beauté , que par la ri cheſſe de leurs habits , & par l'éclat d'un grand amas de Pierreries & de Perles dont elles ſont ornées : En un mot tout ce mélange , avec les Nuances de ces belles Tentures des Balcons , y fait une diverſité d'objets ſi merveilleuſe que l'on en eſt tout ſurpris.

Mefſieurs les Ambaſſadeurs particulierement ont accouſtumé de faire trois fois le tour de cette Place avec toute leur ſuite , en quoy ils donnent beaucoup de luſtre à la Feſte , principalement le Cortege de Monſieur l'Ambaſſadeur de France, comme eſtant toujours fort leſte, & d'autant plus éclatant au deſſus

autres qu'il n'y a que son Train
cette Cour qui soit vestu à la
ançoise,

Lors qu'on void venir les Ca-
sses du Roy, qui est sur les qua-
re à cinq heures apres midy que la
ande chaleur est passée, tous les
tres se retirent hors de la Place
ur leur laisser le Terrain libre, &
ssi à la Garde de sa Majesté, dont
n Cortége est accompagné devant
derriere en confusion suivant sa
aniere de marcher. Cette Garde
siste en deux Escoades de Ha-
bardiers, chacune de vingt-cinq
mmes à pied, tirez de deux Com-
gnies de cent Gardes, sçavoir une
Espagnols, & l'autre d'Allemands,
trement appelez Tudesques;
tus de la Livrée du Roy, les pre-
iers avec des chausses retroussées
l'antique, & les autres à la façon
s Suisses.

Outre ces deux Escoades il y en
une autre de vingt-cinq Gardes

du Corps du Roy , que l'on appelle Archers , composée de Flamans de Bourguignons , qui se rendent devant le Pavillon Royal avant les autres Gardes , parce qu'ils n'accompagnent point sa Majesté quand elle marche à pied. Pour eux ils sont armez d'une maniere Pertuisane faite en forme d'un grand couteau ; portant seulement une fort belle Casaque de Livrée sur un habit noir.

Parmy les Carrosses du Roy il en a trois ou quatre des premiers qui vont fort lentement , où sont les principaux Officiers des Maisons de leurs Majestez Catholiques ; plus part Grands d'Espagne ; avec des Menins , ou les Pages de la Chambre de la Reyne , assis aux portières qui sont de jeunes Seigneurs , vêtus de noir comme d'autres personnes , mais qui n'ont ny Matras ny Espées.

Deux autres Carrosses fort m

De

estes marchent apres , l'un que l'on appelle Carrosse de respect , qui est vuide & qui est tiré par six beaux coursiers de Naples : l'autre qui le suit est celuy du Corps du Roy , où sont aussi la Reyne & l'Infante ; lequel est precedé d'un premier Cocher sur un Cheval détaché ; & se distingue encore de l'autre par cette particularité , que le Cocher & le Postillon qui le mènent ont toujours la teste découverte. Mais l'égard des Carosses des autres personnes de cette Cour , ceux du Roy & de toutes les personnes Royales sont d'une forme particulière : & elles ont aussi cette prééminence que leurs Carosses marchent toujours attelés de six Chevaux , au lieu que les autres n'en peuvent avoir que quatre, ou quatre Mules à leurs attelages par la Ville.

Les Pages du Roy , qui sont vêtus de même que les Menins de la

Reyne, marchent a pied le chapeau à la main autour du Carrolle du Corps. Apres eux on void marcher une partie des deux Escoades de Gardes Espagnols & Allemans, qui ont à leur queue leurs deux Capitaines avec leurs Lieutenans, tous quatres vestus de Couleur, avantageusement montez ; ayant chacun un baston de Commandement à la main , & sont suivis de quarante Laquais de la Livrée du Roy.

Plusieurs autres Officiers ou Gentilshommes des Maisons Royales suivent cette Troupe , aussi à Cheval ; & apres eux sept ou huit autres Carrosses où sont quinze ou seize Dames ou Filles d'honneur de la Reyne ; du nombre desquelles sont celles que l'on appelle Menines, qui sont jeunes , qui marchent sans Chapins , c'est à dire avec des souliers bas, & qui aspirent au mesme rang que les Dames ; toutes

personnes de grande qualité.

Il y a d'ordinaire cinq ou six de leurs Galans declarez , les uns pour le Mariage , les autres pour les aimer seulement , qui les accompagnent & les entretiennent aux portieres. Ils sont superbement montez sur des Chevaux de mouvement , que l'on appelle , qui sont dressez a marcher toujours en action ; enjolivez de quantité de rubans , & harnachez à la bride , qui est la mode Françoisise , ou bien à la façon des Mores , appelée la Ginette , où l'on a les jambes extrêmement racourcies : mais il faut que ces Amans , qui sont aussi fort propres en leurs habits , soient choisis par leurs Dames pour cet accompagnement , autrement ils ne s'y trouveroient pas.

Au reste toute cette Galanterie est si serieuse que je ne pense pas qu'elle soit capable de donner beaucoup de plaisir aux uns ny aux autres. Ces Messieurs mesmes n'ont

qu'une demie heure pour jouir de leur bonne fortune, qui est le temps que peut durer la marche du Cortège, depuis que ces Compagnes de la Reyne, partent de chez sa Majesté jusqu'à ce qu'elles descendent de Carrosse pour monter à leur Balcon de la Place, & autant à leur retour au Palais ; Encore ont-ils à leurs trouffes des surveillans de deux sortes, en tiltres d'Office, qui ne peuvent que troubler la douceur de cette Conversation : ce sont de Vieilles vefves habillées comme des Religieuses, que l'on appelle *Dueñas de honor*, ou Gardes d'honneur, dont il y en a une en chaque Carrosse : & encore trois ou quatre hommes à cheval appelez *Guarda Damas*, qui vont à costé des Galans pour observer leurs actions. Il est à croire neantmoins que ce peu de bon temps qu'ils ont, est bien marqué dans leurs Almanachs, comme estant une faveur bien extraordinai-

aire pour eux que d'approcher ces
les Illustres de si près. Et pour
les on peut dire qu'elles n'ont pas
leur costé une gloire peu essen-
elle à leur sexe en ces beaux jours ;
tant au moins l'avantage d'y pa-
ristre ou les plus belles , ou les
ieux parées.

Ce galant accompagnement fer-
me le Cortège de leurs Majestez qui
entrent avec cette Pompe dans la
place , aux Fanfares des Trompet-
es & des Hautbois de la Ville : &
aussi-tost qu'elles ont descendu de
leur Carrosse , elles vont s'asseoir
dans leur Balcon , & l'Infante aussi.
Les Dames de leur suite pren-
ent en mesme temps leurs places ,
aussi sur des Carreaux de velours ,
dans une longue Balustrade qui est à
la droite de la Reyne : & les Offi-
ciers de leurs Majestez se mettent
debout en un pareil Balcon qui est
à costé de celuy du Roy à sa gauche.

Toute cette Auguste Cour ayant

pris son rang, six Alguasils ou Huissiers de la Ville, parés à leur mode entrent dans la Place ; tenant de longues baguettes ou verges blanches à la main, ils sont montez sur des Chevaux fins, richement harnachez à la Morisque ; ayant les portails garnis de quantité de Grelots & les crins tressiez avec des rubans pendans jusqu'à terre, chacun d'une couleur differente. Ces Huissiers vont se ranger dans cet equipage devant le Pavillon du Roy, afin d'estre toujours prests pour executer les Ordres de sa Majesté touchant l'Ordonnance de la Feste : y estez arrivez, un d'entre-eux, pour commencer à disposer les choses, donne un signal avec son mouchoir ; aussi-tost l'on void partir tout d'un temps trente-six Charettes chargées chacune d'un tonneau plein d'eau & couvertes de feüillages vertes lesquelles sont rangées sur le côté de la Place qui est au Midy, d'où

par leur moyen traversant de-là au Nord, l'on aroise en un moment toute cette grande Lice, déjà préparée avec du sable pour empêcher la poussière, & pour la commodité des chevaux.

Après cela douze Gardes détachées de l'Escoade Espagnolle, & douze autres de celle des Allemans, se mettent en deux files paralelles sur le milieu de la Place, depuis leur Poste jusqu'à la Barriere qui est à l'opposite, distante l'une de l'autre d'environ quinze pas. Aussi-tost leurs Capitaines, avec leurs Lieutenans suivis des quarante Lacquais de leur suite, partent à cheval du mesme Poste & marchent tous quatre de front entre cette double haye, jusqu'au bout; precedez du reste de leurs Soldats, toujours en confusion, & aussi de leurs Alferes, ou Enseignes à pied, qui sont à la Feste, la Pertuisane à la main: & cette Cavalcate est d'autant plus

majestueuse que ces Cavaliers sont aussi montez sur des Chevaux de mouvement, qu'on appelle *Pissades*, qui ne vont qu'à petit pas, battant fierement la Terre avec les pieds de devant. Estant arrivez proche de la Barriere, ils se separent les deux Chefs Espagnols prenant l'aille droite, & les Allemans la gauche, pour faire chacun de leur costé le demy tour de la Place, d'où ils font retirer tous les gens qui sont inutiles. Cela fait, ils viennent se rejoindre au mesme endroit de leur separation, retournent ensemble au quartier du Roy, environnez de leurs Escoades : & après leur avoir fait reprendre leur Post ils se retirent ; laissant la Garde Espagnolle à la droite, & l'Allemande à la gauche des Gardes du Corps tous rangez en haye & fort ferrez comme des gens qui servent de Barriere en cet endroit.

Cette ceremonie est ce que l'on appelle

appelle le *Despejo*. Voila, Monsieur, quel est l'Appareil de ces Fêtes de Taureaux, où j'ay seulement oublié de vous faire deux observations : l'une que comme l'on ne combat qu'un de ces animaux à la fois, il y a une loge à un des bouts de la Place pour les y enfermer seuls les uns apres les autres ; d'où ils sortent dans la Lice par une porte que l'on ouvre à mesure que l'on en veut combattre un nouveau. L'autre observation est, que cette loge a communication avec une court où l'on conduit le jour precedent plusieurs Taureaux parmy des bœufs, qui est une autre ceremonie qu'on nomme *el Encierro*. Or voicy maintenant ce qui se pratique pour la Joute.

Comme elle se fait en forme d'un Duel public en champ clos, ainsi que les Espagnols luy donnent le nom de *Duelo*, il y a d'ordinaire deux ou trois Cavalliers quel'on appelle *Torreadores*, qui sont montez

à la ginette, lesquels se presentent dans la Lice comme par un deffi pour *Torrear*, c'est à dire pour combattre les Taureaux. Ce sont des Gentilshommes particuliers qui s'exposent à ce peril, & qui font mesme quelque dépence en cette occasion pour divertir la Cour & le Peuple. On dit qu'il y a aussi quelquesfois des Galans parmy eux qui courent ce danger pour tâcher seulement de se mettre bien avec leurs Maistresses, ou pour leur complaire par cette bravoure : mais qu'aujourd'huy toute cette generosité est fort décheuë de ce qu'elle a esté autrefois ; & qu'il se trouve peu sur tout, de ces Amans heroïques en ce temps-cy. Quelques-uns veulent dire que c'est qu'ils ont trouvé qu'il y avoit plus de tendresse, ou de gloire pour eux à se conserver pour le service de leurs Dames ; ou bien pour témoigner leur Constance dans les longues & ennuyeuses dif-

cultez qu'il faut quelquesfois essayer avant que de les posséder, que l'on pas de risquer ainsi leurs vies al à propos. Mais comme cette action repugne à la gravité des Espagnols, en ce qu'elle tient un peu de l'emportement, & qu'elle tourne au divertissement des gens, je vois au contraire qu'elle montre beaucoup plus de passion pour ces belles, par la violence qu'ils font à leur vanité Espagnolle en cette rencontre, que ne fait pas leur Amour constant ny leur patience, puisqu'un air temperament flegmatique & une vanité mesme, les y portent naturellement.

Quoy qu'il en soit, ces Braves étoient autrefois des Seigneurs de premiere qualité que l'on voyoit toujours entrer en Lice au nombre de cinq ou six, avec une suite de vingt Lacquais chacun, Vestus de livrées de Brocart & de Clinquant; quinze ou vingt Chevaux de main

pour parade , & plusieurs Mullets richement harnachez , qui estoient chargez de Lances , qu'on appelle *Rejones* , pour la Joute. Mais cela ne se void plus qu'à ces Festes Royales , dont j'ay fait la distinction : car en celles de la Ville de Madrid , les *Torreadores* , paroissent seulement chacun avec deux Estafiers vestus de tafetas de couleur , qui marchent à costé d'eux , portant des Faïsseaux de ces mesmes Lances , qui sont de bois de sapin fort sec , afin qu'elles se rompent facilement suivant l'ordre du Combat , longues environ de quatre ou cinq pieds ; ce qui ne laisse pas de faire encore un assez bel effet. Ces *Torreadores* , ont mesme chacun trois ou quatre Chevaux des plus beaux qui sont dressez exprès pour cette Joute , dont ils changent de temps en temps par magnificence , ou par nécessité quand les Taureaux leur en ont blessé quelqu'un : car c'est un accident qui leur arrive

ouvent ; mais quand ils en meurent, la Ville est soigneuse de leur en donner d'autres. Pour eux ils n'ont pour tout ornement qu'un habit noir à l'ordinaire, avec la cape & espée qui est large & courte, accompagnée d'une dague ; quelques plumes de couleur à leurs Chapeaux ; une maniere de botines blanches, & des *Azicates*, ou Esperons dorez à la Morisque, qui n'ont qu'une pointe.

D'abord qu'ils sont entrez dans la place, où il ne demeure qu'eux & les six Alguasils, avec quinze ou vingt hommes, que l'on appelle *leones*, ou pietons, qui sont là pour vaincre les Taureaux, & pour ayder les vaincre, ils vont saluer leurs Majestez, & les Dames aussi, sans mettre pied à terre, & puis ils demandent au Roy qu'il luy plaise d'ordonner l'ouverture du Combat qu'ils sont prests de soutenir. Leur tant accordée, les Trompettes

sonnent une maniere de semonce, comme pour y appeller le premier Taureau qui doit paroistre : & tout d'un temps un Alguasil, par ordre de sa Majesté, part à toute bride pour aller faire ouvrir la loge où il est enfermé.

Comme elle est obscure, lorsqu'en l'ouvrant le Taureau voit tout d'un coup un grand jour qui l'ébloüit, & des hommes devant luy qui font certains cris, rien n'est plus divertissant que de le voir sortir en furie la teste baissée, & courir ça & là sur les premiers objets qui s'offrent à sa veüe. Les pietons le fuyent alors : ou bien quelques-uns d'entre eux qui sont habillés à la course viennent adroitement luy planter dans les épaules de petits darts pour l'irriter davantage. Mais les Cavaliers qui sont obligez d'aller à sa rencontre vers le milieu de la Place & de ne jouter avec luy que teste à teste, le vont investir ; prenant cha-

un une Lance ou un *Rejon* à la main quand ils en sont proches, qu'ils empoignent par le bout comme l'on fait un poignard, dont ils luy présentent la pointe quand il se tourne vers eux : Et comme il s'arreste quelquesfois à les regarder, les plus hardis s'avancent toujours pour luy porter la Lance jusques sur les cornes, comme estant une action de courage fort estimée.

Ils font ainsi tout ce qu'ils peuvent pour l'attirer, pendant que leurs Lacquais luy tendent aussi leurs Casques & les remuent afin de l'exciter. Pour lors, s'il s'élance sur l'un des *Torreadores*, qui doivent attendre l'attaque, ce Cavalier pousse son Cheval, & passant un peu à costé du Taureau sur la main gauche, il luy enfonce sa Lance au dessus des Cornes, & larompt : ou plustost comme il la doit seulement bien adresser & la tenir ferme, le Taureau s'enferme de luy.

mesme ; & s'il la reçoit bien juste dans la Nuque du col , il s'abat , & en meurt sur le champ.

C'est en ce coup-là aussi où consiste la plus grande adresse d'un *Torreador* ; & s'il luy succede , ou quelque autre pareil , comme ceux qu'on leur donne dans les épaules , qui leur percent quelquesfois le cœur , le prix qu'il remporte de sa Victoire est que l'harmonie des Trompettes & des haut-bois en éclate d'allégresse ; pendant que toute l'Assemblée luy applaudit , en faisant voleter & baissant les mouchoirs , qui est en ce pays-cy un signe d'amitié , dont il va la remercier le chapeau à la main tout au tour de la Place.

Cela n'arrive pas à tous les *Taureaux* , car si ces Cavalliers ne le blessent pas en ces endroits mortels que je viens de dire , presque tous les autres coups qu'on leur porte n'empeschent pas qu'ils ne courent encore long-temps ; & il

font au contraire que les animer
avantage. Quelques blesseures
toutesfois qu'on leur fasse dans le
col, l'on void bien qu'elles les in-
commodent extremement, par les
bruits & les mugissemens qu'ils
font. Dans ce temps-là, comme
on ne tasche qu'à les expedier pour
en voir toujours de nouveaux, les
pietons accourent dessus, qui leur
coupent les jarets avec des sabres;
et qui leur donnent cent coups d'é-
tramaçon par tout le corps pour les
achever.

La pluspart meurent de cette for-
me, car comme les Cavalliers ne
peuvent plus leur toucher quand
une fois ils ont les jarets coupés, ce
qui leur arrive souvent, ils aban-
donnent ceux-là aux pietons, par-
ce qu'il n'y auroit plus d'honneur
pour eux de les attaquer en cet estat.
Ainsi, jusqu'à ce qu'il s'en presente
un autre qu'ils puissent combattre
des braves gens, ils vont d'un costé

& d'autre faire civilité à quelque personnes de condition, pour ne pas demeurer décontenancez ; qui est une bienséance qu'ils doivent garder. Mais comme il se trouve des Taureaux plus courageux & plus furieux les uns que les autres, il y en a quelquesfois qui durent long temps sans que l'on puisse les vaincre : car bien souvent on leur a coupé une jambe, & donné quantité de coups d'estoc & de taille qu'ils ne laissent pas de courir encore, & de faire du ravage.

Quand les plus vigoureux ont laisé tout le Monde, le Roy commande que l'on amene six grands moutons que la Ville fait dresser & nourrir exprès pour luites avec eux. Estant laschez ils se jettent sur le Taureau, & s'attachent à ses oreilles, ou le prennent à la gorge. C'est qui est à mon gré le meilleur de la Feste, car comme il s'en trouve fort embarrassé, il fait tous ses efforts

pour les écarter ; les faisant sauter
à l'air d'une manière qui donne
toujours beaucoup de plaisir. Mais
quoy qu'il fasse on en vient bien-
tôt à bout par l'ayde de ces Chiens,
et pendant qu'il se débat avec eux,
les piétons l'accablent de leurs coups
qui le font enfin expirer.

Il y a d'autres gens qui ont charge
de les tirer hors de la Lice quand ils
sont morts. Un Alguasil les en ayant
advertis, ils viennent avec trois bel-
les Mules liées ensemble, & joli-
ment caparaçonnés, qu'ils attachent
aux cornes du Taureau ; & les fai-
ent courir de toute leur force, elles
entraînent ainsi loin des yeux des
spectateurs, comme n'estant plus
qu'un objet désagréable. Au mesme
temps les Trompettes recommen-
cent à sonner pour un nouveau
combat ; & l'on dépesche un Al-
guasil pour aller faire sortir un autre
taureau qui fait mesme fin que les
precedens. L'on a accoustumé d'en

tuer ainsi douze ou quinze à chaque Feste : mais vous allez voir comment ce n'est pas quelquesfois sans courir ferir , ou sans que les Cavaliers courent beaucoup de risque ou par leurs fautes , ou par leur mauvaise fortune.

Vous sçavez donc que la Loi de *Torrear* , ou du Combat , oblige le *Torreador* de blesser le Taureau & d'empescher qu'il ne blesse son Cheval ; comme aussi de rompre sa Lance en le frappant , & de prendre garde qu'elle ne luy échape pas de la main dans cette action. Tellement que s'il manque à cela ; & s'il laisse tomber son Chapeau à terre en joutant , c'est un *Empetio* , pour me servir du terme , qui signifie qu'il s'est fait une affaire , & qu'il est obligé en tous ces cas , pour en sortir à son honneur , de tourner bride aussi tost , d'aller affronter le Taureau sans autre arme que son Espée qu'il ne doit tirer que quand il en est pro

he; & de luy en donner du revers
un coup ou deux de bonne grace.

Mais voicy deux autres embarras
plus dangereux pour un *Torreador*;
un si son cheval vient à faire resi-
stance de marcher en avant, quand
il a commencé à s'acheminer vers le
Taureau pour le combattre, parce
qu'alors il doit descendre, & aller
à pied executer contre luy ce qu'il
voit voulu faire estant à cheval;
c'est à dire, luy donner teste à teste
quelques coups de son espée: L'au-
tre embarras est, s'il tombe de son
cheval pendant la Joûte; car bien
qu'il puisse remonter dessus pour
aller venger cét affront par son es-
pée contre le Taureau, les braves
en cette rencontre vont toujours à
droit à luy, pour montrer
mieux leur courage par cette prom-
ptitude.

Si toutefois le Taureau ne s'ar-
reste pas au mesme endroit où le
Cavallier tombe dans l'engagement,

& qu'il s'enfuye bien loin de luy pendant qu'il met pied à terre, & qu'il tombe de cheval, il n'est plus obligé d'aller apres, il suffit qu'il soit mis en devoir de satisfaire à la Loy du Combat. En tout cas, s'il y a d'autres *Torreadores*, ils descendent aussi de cheval, & vont l'accompagner l'espée à la main, ou à leur deffaut, ses autres Amis; non pas pour luy ayder à sortir d'affaire, mais pour le secourir en cas de besoin, sans luy oster l'honneur de sa vengeance.

Avec tout cela, ils ne laissent pas comme j'ay dit, de sortir quelques fois de ce Combat assez mal traitez. Mais il estoit bien plus sanglant au temps passé; ce qui a esté cause qu'il y a eu des Papes qui l'ont deffendu sous peine d'excommunication; & s'il y en a eu d'autres qui l'ont permis depuis, c'a esté à condition qu'il l'on en retrancheroit, comme l'on a fait, les occasions plus perilleuses.

ont même jugé ces Fêtes si per-
cieuses au salut des Ames, qu'ils
ont trouvé à propos d'instituer des
indulgences dans l'Eglise des Jesui-
s de Madrid, pour ces jours de
massacre; dans la même intention
des Indulgences qui sont ouvertes
dans les Eglises des grandes Villes,
durant les débauches du Carnaval.
C'est ainsi qu'il a fallu s'accommo-
der à la dureté des Espagnols, qui
mandoiént à la Cour de Rome la
continuation de ces spectacles, avec
tant d'instance que les autres gens
demandent des Pardons. Mais
cela fait bien connoître qu'ils
savent que le sang, c'est le plaisir
même qu'on leur voit prendre, les
à tailler en pièces ces pauvres
taureaux; les autres à les percer
avec leurs longues épées, quand ils
sont proche de la Barrière; & sur-
tout, ce qu'ils disent, Que la Fête
est jamais si belle que quand elle
est Tragique.

Il est certain au moins, qu'ils sont toujours fort aises qu'un *Torreador* tombe en quelque embarras, pour voir comme il s'en retirera ; sçachant que c'est la premiere Loy de cette Réjoüissance, Qu'aucun funeste accident ne doit point la faire cesser, à moins qu'il ne plaise au Roy de s'en aller: Car il est dit, Quasi l'un des Cavalliers vient à estre blessé, en sorte qu'il soit contraint de se retirer, comme estant hors de combat, les autres *Torreadores* pourront bien l'accompagner jusqu'à la sortie la plus proche, mais qu'ils doivent revenir aussi-tost dans la Lice, sans perdre temps, pour continuer la Joute ; quand mesme il seroit mort : Si bien qu'il en est de cette action publique, de mesme que de la Comedie ; la Scene se rouvrant comme si de rien n'estoit, apres ces petites interruptions, qui sont comme les Intermedes.

Un des plus grands plaisirs que
plus par

pluspart du monde y prend encore, c'est de voir un Taureau furieux poursuivre un Alguasil ; car comme les Sergens sont mal-voulus par tout pais , l'on ne souhaite rien tant que de voir ceux-cy engagez à tirer l'espée pour se deffendre en cette attaque ; ainsi qu'il leur est permis seulement dans l'extremité.

Une autre chose plaisante , que l'on void quelquesfois, c'est un Taureau au sortir du cachot , ou bien au milieu de la Place , qui va donner de la teste en courant , contre des fantômes que l'on expose à sa veüe : Mais il y a bien plus à rire , quand les Pietons font eux-mesmes ce personnage , pour faire une Lançade, que l'on appelle ; tenant un long pieu un peu fort , dont ils fichent un bout en terre où ils mettent un genoüil , & presentent l'autre bout au Taureau, où il y a un fer bien acéré : car comme il vient fondre dessus & s'enferrer de luy-mesme, en forte

que cette Lance luy traverse quelquesfois depuis la teste jusqu'à la queue, & ne laisse pas avec cela de courir & de sauter assez long-temps, il ne se peut rien voir de plus grotesque. Aussi quand ces gens-là ont fait un pareil coup, à quoy ils ne s'exposent point que par la permission du Roy, comme il est assez hazardeux, ils vont se jeter à genoux devant sa Majesté, & devant les Magistrats de la Ville, pour demander le Taureau, qui leur est accordé pour récompence.

Il en est quasi de mesme des Gardes du Roy, en ce que comme il arrive souvent, que le Taureau vient forcer leur poste, & donner dans leurs hallebardes, s'il en meurt, il est aussi laissé à l'Escoüade qui l'a tué.

Je ne me souviens pas d'avoir veu autre chose de remarquable en toute cette Joute, qui dure deux ou trois heures, ainsi entremeslée de

es divers incidens; apres quoy leurs Majestez Catholiques se levent, & tout le monde s'en va. Tellement, Monsieur, que voila à quoy se reduisent les Festes de Taureaux à Madrid. Je ne sçay pas ce qu'il vous en semblera, mais je puis vous assurer que tous les Estrangers les trouvent fort belles. Il est vray qu'apres qu'ils les ont veuës une fois seulement, elles leur deviennent ennuyeuses; soit parce que l'on n'y void jamais que la mesme chose, ou que le carnage qui s'y fait leur fasse horreur; Mais elles sont toujours si charmantes pour les Espagnols, que chaque jour qu'on les recommence, ceux qui les ont veuës cent fois en leur vie, ne laissent pas d'y accourir avec autant d'empressement que si ce leur estoit une nouveauté, quittant volontiers toutes sortes d'affaires pour en avoir le plaisir: En sorte que l'on peut dire qu'il n'y a point de Festes dans le

Calendrier , qui soient si bien gardées parmy eux que celles-là le sont. Ils en ont une autre encore qui n'est pas moins solemnelle , qu'ils appellent *Juego de Cañas* , qui est une Course entre plusieurs Quadrilles de Cavalliers , qui se dardent les unes aux autres des Cannes de Roseau. Mais comme ils ne l'exercent que fort rarement, cela est cause que je n'en ay point veu , & que je ne vous en diray rien.

Je voudrois seulement vous faire encore un destail du commencement que les Festes de Taureaux ont eu en Espagne , & du progrès qu'elles y ont fait ; mais n'en estant pas assez bien informé , je me contenteray de vous raconter icy ce que j'en ay pû apprendre.

Je vous diray donc qu'il y a beaucoup de Castillans qui pretendent que ce sont leurs Peres qui ont défié les premiers la fureur des Taureaux , pour jouër avec eux , & qui

en ont fait un divertissement ; peut-être à cause qu'il est remarqué dans l'Histoire generale de ce país, que la premiere Feste de Taureaux qui s'y est veüe, se fit en Castille l'an 1100. dans le temps qu'elle commençoit à secoüer le joug des Mores.

Mais plusieurs gens presument que les Gots en font les premiers Autheurs : Et d'autres disent que les Espagnols ont retenu des Romains cette sorte de spectacle, qui a veritablement beaucoup de rapport à ceux du Cirque , ou des Amphitheatres anciens de Rome. Je voy pourtant que l'opinion la plus commune est, que les Mores qui conquerirent l'Espagne sur les Gots, l'y ont introduit ; Et ce qui la confirme, ce sont les Caracteres de leur Genie assez galand, que ces Festes conservent encore aujourd'huy.

D'un autre costé, il y a deux raisons qui pourroient faire croire qu'elles sont effectivement de l'in-

vention des Espagnols. La principale est ce grand attachement qu'ils ont pour leurs Coûtumes anciennes, avec lequel ils ont conservé l'usage de ces Joutes jusques à present. Car cela est admirable qu'il n'y a aucune Ville ny Village de l'Espagne, qui ne fasse encore une ou plusieurs Festes de Taureaux, ou de Vaches tous les ans. L'autre raison est l'aversion furieuse qu'ils font paroistre pour admettre chez eux des manieres estrangeres ; d'où l'on peut inferer, aussi bien que de la rudesse de leur naturel, qu'ils ont esté plus capables d'inventer ces Exercices farouches que de les imiter. Mais au fonds, je croy qu'il n'en faut attribuer l'origine qu'aux vrais Barbares : Et apres tout, si le Genie des Espagnols tient un peu de la barbarie, ou s'ils ont beaucoup d'amour pour ce divertissement, cette inclination ny celle qu'ils ont à pratiquer les autres façons de faire des

lores , ne procedent assurément
ue de l'habitude qu'ils en ont con-
acté avec eux pendant près de neuf
ens ans qu'ils ont vescu ensemble :
insi je conclus , que s'il y a quel-
ques Castillans qui disent , qu'ils
ont les veritables Autheurs de ce
Combat , c'est plustost par rodo-
montade qu'autrement. J'ay tout
dit, Monsieur , ce que je sçavois sur
e sujet ; & je voudrois bien vous
endre quelque service plus confi-
derable. Faites-moy donc , je vous
rie, l'honneur d'estre bien persua-
lé que je suis ,

MONSIEUR,

*Vostre tres-humble & tres-
obeissant serviteur ,
A.*

A Madrid ce 8.
Juillet 1665.

TRAITE

TRAITE'
HISTORIQUE
DE LA
CEREMONIE
DU SERMENT
DE FIDELITE'

Qu'on preste aux Princes
d'Espagne , comme
successeurs de la Cou-
ronne.

*Et de leur Couronnement,
comme Roys.*

1912

26018072

DE 14

© F R E E M A N

DUPLICATE

DELETED

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

COLLEGE OF THE SOUTHERN CROSS

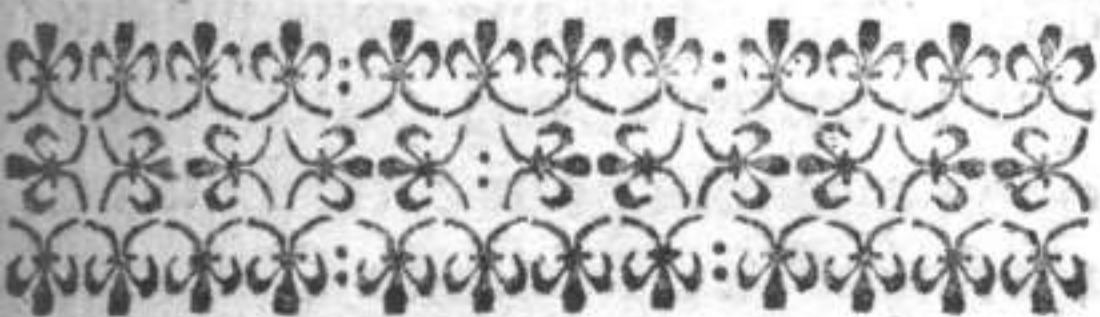
Journal de la Cour

2007

10-2-2011

2015-2016

24. 10. 1951 - 23. 11. 1951



LETTRE
 ESCRITE
 A M^R D. L. M.
 SUR
 LA CEREMONIE
 du Serment de fidelité
 qu'on preste aux Prin-
 ces d'Espagne.



ONSIEUR,

Je continueray à vous entretenir
 de quelques Poincts de l'Histoire

E ij

Alexandre Decheppe

d'Espagne , puis que vous me dites que la matiere vous plait. Celui que j'ay choisi pour cette Lettre est mesme assez de saison : C'est de *Jura de los Principes de España* c'est à dire , Du Serment de Fidelité que les principaux Sujets du Royaume font en face de l'Eglise , aux Fils aînez des Rois d'Espagne , dans les Estats assemblez , pour les declarer plus particulièrement successeurs de la Couronne , avant ou apres la mort du dernier possesseur.

Ce qui pourra vous contenter de ma narration , c'est que vous connoistrez que j'ay au moins assez curieusement recherché l'antiquité de cette ceremonie , qui est establie depuis environ 500. ans ; son origine & mesme celle du Tiltre de Prince des Asturies qu'on donne aux premiers fils des Roys de Castille , comme l'on distingue les Fils aînez de France par la qualité de Dauphin. Vous verrez aussi une Description

exacte de toute la Ceremonie , au moins de la maniere qu'elle se fit pour le feu Roy Catholique Philippe IV. Et comme elle ne s'est point faite pour Charles second son fils , qui regne aujourd'huy : Je vous feray voir en suite , par une autre Relation , comment il fut icy le 8. de ce mois , proclamé Roy de Castille , qui comprend toute l'Espagne.

Pour executer mon dessein , je commenceray l'Histoire dont je veux traiter , du temps des anciens Rois d'Asturies , de ceux d'Oviedo , & de Galice. Elle nous apprend qu'ils estoient electifs par les Pre-ats du Royaume, & les *Ricos homes*, qui estoient comme les Grands d'Espagne d'aujourd'huy : Que c'estoit l'ordre qu'on éli-foit toujours les parens les plus proches des pre-cedens Rois ; Mais que l'on n'a pratiqué cette Coustume que depuis Pelage ; c'est à dire , depuis

la Restauration d'Espagne , après l'invasion des Mores , jusqu'à Ramire : Car comme il fut déclaré l'an 843. successeur legitime d'Alfonse le chaste, son cousin, Roy d'Asturies , la satisfaction que tout l'Etat receut de son Gouvernement fut telle , qu'on oublia tout-à-fait cette eslection des Roys , & qu'on admit sous son Regne la succession du Pere au Fils en ligne directe ou du frere au frere en ligne collaterale pour la Couronne ; si bien que ce consentement devint deslors un Loy Municipale qui s'est toujours observée depuis en Espagne. Mais parce que cét ordre de succession estoit une nouveauté , ce ne fut pas sans peine que Ramire en fit l'establisement. Ainsi pour l'assurer il fut obligé d'associer avec luy les Infans Ordogne & Garcie ses fils pour gouverner le Royaume , & les fit toujours traiter de Rois comme luy pendant sa vie , afin d'accou-

tumer les Peuples à les traiter de
mesme apres sa mort.

Cette Coustume des Roys d'Asturies, d'Oviedo, & de Galice, de faire ainsi des compagnons pour le Gouvernement de leur Estat, dura jusqu'au temps de Dom Alfonse, qui se fit couronner Empereur d'Espagne l'an 1135. car il n'eut point de Collegues, mais il fit par son testament Dom Sanches son fils aisné, surnommé le Desiré, Roy de Castille & de Toledé; & laissa à Dom Fernand second son autre fils, les Royaumes de Leon, des Asturies, & de Galice.

De sorte que les fils des Roys de Castille n'ont pû depuis ce temps-là parvenir à la Couronne de leurs peres qu'apres leur mort. Cela fut cause que quand Alfonse le Sage, Roy de Castille & de Leon mourut, on tomba en un doute; sçavoir, si la succession de la Couronne appartenoit aux enfans de l'Infant

Dom Fernand son fils aîné , ou à Dom Sanches qui estoit son second fils : Mais l'opinion des Jurisconsultes de ce temps-là , qui preferoient l'oncle au neveu , prevalut : car les Loix de *la Partida* , que l'on appelle ainsi en Castille , qui veulent au contraire que le neveu soit preferé à l'oncle , n'estoient pas encore établies dans le Royaume : Si bien que cette Controverse donna lieu à une prestation de Serment de Fidelité qu'on fit à Dom Sanches IV. sur nommé *el Bravo* , dans les Estats de Castille , qui furent assemblez pour cet effet à Segovie l'an 1276. où on le declara legitime successeur de la Couronne. Voila , Monsieur d'où est venu l'origine de *la Jur* des Princes d'Espagne , qui s'est successivement continuée depuis dans le Royaume jusqu'à present. Mais il faut vous dire encore , comme je me le suis proposé , d'où vient que les mesmes Princes se nomment

aussi Princes des Asturies.

Je vous ay rapporté l'ancienne Coustume qui se pratiquoit de donner le tiltre de Roys aux fils des Roys d'Oviedo, de Galice, & des Asturies, qui devoient leur succéder, & qui regnoient par avance avec eux. Maintenant je vous diray, qu'elle dura depuis Ramire, ou depuis l'an 859. jusqu'en 1034. que les fils aînez des mesmes Roys commencerent à se nommer Infants premiers heritiers, & l'on donna seulement aux autres enfans legitimes le nom d'Infants, ainsi qu'il se pratique aujourd'huy. Mais l'on ne parla plus de ce tiltre d'Infant premier heritier, apres la mort de Pierre le Cruel, Roy de Castille, sur qui Henry II. Bastard d'Alphonse XII. usurpa la Couronne: Car comme Jean Duc de Lancastre, fils d'Edoüard III. Roy d'Angleterre, avoit espousé Miladi Constance, fille aînée de

Pierre le Cruël , il arriva que ce Duc estant entré dans le Royaume de Leon , avec une puissante Armée pour reprendre le Royaume de Castille sur Jean premier, fils de l'usurpateur , par le droict que sa femme avoit d'y pretendre, il se fit un Traité de Paix l'an 1388. par lequel il fut dit que l'Infant Dom Henry , fils de Jean premier , épouserait Catherine fille du Duc de Lancastre & de Miladi Constance sa femme: Comme aussi que le mesme Infant Dom Henry se nommerait désormais Prince des Asturies ; à cause que ce fut la premiere Province regagnée sur les Mores, lors que les Roys Gots ou leurs successeurs commencerent à en secouer le joug. Et cette convention fut suivie d'une Ceremonie qui se fit en la maniere que vous allez voir, pour authentifier l'erection de cette nouvelle Principauté.

Jean premier fit asseoir l'Infant

Henry son fils en un Trosne Royal; le revestit d'un riche Manteau; luy mit un Chapeau sur la teste, & une verge d'or à la main. Et luy donnant un baiser de Paix, il l'appella Prince des Asturies, successeur des Royaumes de Castille & de Leon. Or ce tiltre a toujours esté continué depuis aux fils aînez des Roys de Castille, ou aux filles à leur deffaut.

De sorte que le feu Roy Catholique Philippe I V. fut ainsi nommé & déclaré Prince heritier de la Couronne, en presence de Philippe III. son pere & de la Royne Marguerite d'Autriche sa mere, dans une assemblée solennelle des Estats du Royaume, qui fut tenuë le 17. Janvier 1608. en l'Eglise du Monastere de S. Hierosme de Madrid, suivant l'ancienne Coustume. Voicy comment la chose se passa.

L'on avoit tapissé l'Eglise des plus belles Tapisseries de la Couronne.

Du costé de l'Epitre du Maistre-Autel, il y avoit une grande Courtin rendue, fort magnifique, sous laquelle les Places de leurs Majestés Catholiques, & du Prince & de l'Infante Anne sa sœur estoient préparées : Et l'on avoit dressé dans mesme Eglise des Eschaffauts & disposé des Bancs couverts de tapis de Turquie, pour y placer la Cour, le Clergé & la Noblesse du Royaume les Deputez des Villes Capitales, & ceux des Conseils souverains, chacun selon l'Ordre de leurs seances. L'on avoit aussi meublé plusieurs appartemens de ce Monastere, où le Roy & la Reyne, avec leurs enfans accompagnez de toute la Cour, furent coucher le soir precedent de cette solemnité.

Le lendemain sur les onze heures du matin leurs Majestés Catholiques descendirent de leur Appartement, accompagnez de toute la Cour, & des personnes qui de

voient tenir les Estats du Royaume, & elles entrèrent dans l'Eglise en cet ordre.

Les Procureurs de *Cortes*, qui sont les Deputez des Villes, qui ont voix deliberative dans la tenuë des Estats, marchaient les premiers, & precedoient les Gentilshommes qu'on appelle *Titulos*, qui ont seulement Tiltre de Marquis ou de Comtes, sans estre Grands d'Espagne. Apres eux marchaient les Roys d'Armes, & les Massiers dont l'usage est demeuré en Espagne depuis les Gots. Les Maistres d'Hostel des Maisons Royales entrèrent en suite, precedez du *Mayordomo mayor*, ou grand Maistre de la Maison du Roy qui portoit un baston sur l'épaule pour marque de sa Charge qui est restée de la Maison de Bourgogne. Ceux qui les suivoient estoient les Grands d'Espagne, & apres ceux-cy marchoit le Comte d'Oropesa seul, aussi Grand d'Es-

pagne , qui tenoit une Espée nuë à la main , suivant une ancienne Coutume de Castille. Leurs Majestez Catholiques entrèrent apres luy accompagnés du Prince d'Espagne del'Infante , Anne d'Austriche sa sœur , des Dames du Palais , ou filles d'Honneur de la Reyne , & d'une quantité d'autres Dames de la premiere qualité.

Tous ces differens Corps , & ces diverses personnes étant arrivées dans l'Eglise , chacun prit la place qui luy estoit destinée. Leurs Majestez se mirent sous leur Courtine avec le Prince & l'Infante , que leurs Gouvernantes tenoient entre leurs bras , comme étant encore dans un âge tendre.

Le Cardinal de Sandoual Archevesque de Toledé , estoit sur un siege proche du Maistre Hostel du costé de l'Evangile , vestu Pontificalement pour celebrer la Messe. Il estoit assisté d'onze Prestres de la

Chapelle du Roy , revestus de Tuniques & de Chapes pour le servir à l'Hostel : & le reste des Chapelains & la Musique de la mesme Chapelle estoient separés en plusieurs Chœurs.

Il y avoit un banc à costé de son siege pour les Evêques , & un autre banc en suite de celuy-cy pour les Ambassadeurs , où se trouverent le Nonce du Pape , l'Ambassadeur de l'Empereur , celuy de France , & celuy de Venise.

Le Comte d'Oropeza , avec l'épée nuë à la main, les Maistres d'Hostel , & les Gentilshommes de la Chambre du Roy estoient debout proche de la Courtine de leurs Majestez. Les Dames estoient assises sur des Carreaux à costé de la mesme Courtine , richement parées , ainsi que l'estoient toutes les personnes de la Cour.

Les Grands d'Espagne avoient leur banc du mesme costé. Plus bas

que ceux-cy estoient ceux des *Titulos*, & les Procureurs des Estats & les Deputez des Villes estoient placés derriere-eux.

Après que tout le monde fut rangé, le Cardinal de Tolède commença sa Messe Pontificale. Quand elle fut achevée l'on chanta le *Venueur Creator*, & l'on se prépara pour la Ceremonie du Serment de Fidelité. Pour cet effet l'on ouvrit la Courtine de leurs Majesté Catholiques afin qu'elles fussent veuës de toute l'assemblée. En mesme temps le Duc de Lerme qui estoit sur le banc des Grands d'Espagne pendant la Messe, monta vers la Courtine Royale, prit le Prince d'Espagne entre ses bras, & le porta devant l'Hostie pour y recevoir le Sacrement de Confirmation, & puis il le reporta sous la Courtine.

Leurs Majestez estoient assises chacun en un fauteuil, la Reyne à la gauche du Roy, & l'Infante à la gauche

gauche de la Reyne sur un Careau. Mais le Prince , qui n'avoit point d'habillement extraordinaire, sinon qu'il estoit fort magnifique, fut mis dans un petit fauteuil devant leurs Majestez , ayant le visage tourné du costé de l'assemblée afin que chacun le peust voir aussi.

Le Roy d'Espagne ayant commis le Cardinal de Toledé pour recevoir le serment de Fidelité, ce Prelat se remit sur son siege , toujours vestu Pontificalement : & on luy apporta un Missel ouvert. Le Comte de Miranda , President du Conseil de Castille , qui est Chef de toute la Justice du Royaume , se mit à costé de luy, & y demeura toujours debout pour y recevoir en suite du serment de Fidelité, *el Pleyto y omenage*, c'est à dire la Foy & Hommage des sujets. Quand ces deux dignitez furent ainsi préparées le plus ancien des Roys d'Armes , revestu de sa Cote, leut a haute voix un Acte qu'on ap-

pelle *el Protesto*, qui contenoit l'intention du Roy en ces termes, *oid, oid, oid*, c'est à dire écoutez l'Acte de Jurement ou prestation de Serment, & de Foy & hommage, obeissance & fidelité qui vous sera icy leu, & que la Serenissime Infante Anne d'Autriche, les Prelats, les Grands, les Titulos, & les Procureurs des Estats qui sont icy assemblez par ordre du Roy nostre Maître, font au Serenissime & tres-Illustre Prince Dom Philippe fils aîné du Roy, comme au Prince de ces Royaumes durant l'heureuse vie de sa Majesté, & comme à leur Roy & Seigneur naturel apres sa mort.

Aussi-tost que cette publication fut faite, le Doyen des Conseillers de la *Camara*, ou de la grande Chambre du Conseil de Castille, comme faisant la Charge de Censeur, leut aussi à haute voix l'ordre *del Iuramento*, c'est à dire une declaration du serment de Fidelité que

Chacun devoit faire selon son estat
dans cette action ; & des choses à
quoy ce serment l'obligeoit.

Après cela le Roy , au nom du
Prince son fils jura , ou fit serment
de garder les forts de Castille , d'être
defenseur de la Foy, & de conserver,
deffendre & proteger ses sujets en
paix , amour , & Iustice ; leur don-
nant des Loys justes comme les pre-
decesseurs l'avoient fait. Ce ser-
ment achevé , le premier Secretaire
du Conseil de Castille demanda au
Roy dispense de l'âge des Infants de
Castille , afin qu'ils peussent jurer ou
prester serment de Fidelité : & le
Roy les ayant dispensez , l'Infante
Anne d'Austriche sortit de la Cour-
tine , faisant une profonde reveren-
ce à leurs Majestez Catholiques , &
au Prince , conduite par sa Gouver-
nante , & accompagnée des quatre
Maistres d'Hostel du Roy qui la me-
nerent devant le Cardinal de Tole-
de pour prester le serment entre ses

maines. En cet instant tous ceux de l'Assemblée qui estoient assis se leverent ; & cette Princesse s'estant mise à genoux elle posa ses mains sur l'Evangile , & jura , ou declarant pour elle que pour les autres Infants , le Prince d'Espagne son frere pour heritier de la Couronne ; renonçant au droit d'y pretendre , si aucun elle avoit , à cause qu'elle estoit née avant le Prince. Et pour marque *del Pleyto y omenage* , ou de la Foy & homage , elle fut luy baiser la main , & le Prince l'embrassa. En suite elle reprit sa place sous la Courtine : & puis le Patriarche des Indes & les autres Evêques , apres avoir fait leurs reverences à l'Hostel , au Roy , à la Reyne , au Prince , à l'Infante , & aux Dames , ils presterent le mesme serment de fidelité a genoux , firent la Foy & Hommage estant debout , entre les mains du President de Castille : & puis ils furent baiser la main au Prince , au

Roy, à la Reyne & à l'Infante qui les embrasserent. Les Grands d'Espagne firent apres eux la mesme fonction, sinon que leurs Majestez ny le Prince ny l'Infante ne leur donnerent point leurs mains à baiser, mais se leverent de leurs sieges & les embrasserent, par une consideration particuliere du rang qu'ils tiennent au dessus des autres dans le Royaume. *Les Titulos* ou les Comtes & Marquis, & les grands Commandeurs des Ordres Militaires firent en suite la mesme chose. Mais leurs Majestez ne les embrasserent point car elles leur donnerent seulement leurs mains à baiser.

Un Roy d'Armes appella apres eux les Procureurs des Estats, ou les Deputez des Villes, qui estoient les Seigneurs des plus qualifiez, pour faire la mesme Ceremonie, chacun par l'ordre de leur antiquité & de leurs préeminences. Les premiers appelez furent ceux de Burgos, &

de Toledé , la premiere , Capital de Castille vieille , & l'autre de Castille neufve : Et comme il y a eu de tout temps une contestation entre eux pour la presceance de ces deux Villes , ils s'avancerent en mesme temps pour prester leur serment de Fidelité , mais le Roy ordonna que Burgos jureroit la premiere , & que Toledé feroit en suite ce qu'il ordonneroit , qui est le temperament que l'on apporte toujours à leur differend en pareille occasion.

Les autres Deputez suivirent ces premiers ; apres eux ce furent les Capitaines des Gardes , & les Maistres d'Hostel des Maisons Royales : puis apres , le Roy ordonna que l'on appellast les Deputez de Toledé pour prester le serment , ce qu'ils firent. Le Comte d'Oropeza qui avoit toujours tenu l'épée nuë proche du Roy , fut en suite prester serment. Le Comte de Miranda qui avoit receu la Foy & Homage de

us les autres , le fit entre les mains
mesme Comte d'Oropeza. Et le
rnier ce fut le Cardinal de Toledé,
i apres avoir quité ses habits
ontificaux presta le serment de Fi-
lité en Rochet & Camail , entre
s mains du Patriarche des Indes,
la Foy & Homage en celles du
omte de Miranda ; apres quoy il
a vers leurs Majestez pour leur
ifer les mains , mais elles se leve-
nt de leurs sieges pendant sa pre-
tion de serment ; & le Roy apres
oir osté son chapeau pour le fa-
er l'embrassa comme il avoit fait
s Grands d'Espagne.

La Ceremonie estant faite on
anta le *Te Deum* , & à la fin cha-
n cria à haute voix *Viva*, le Prin-
Dom Philippe I V. Tout cela du-
jusqu'à quatre heures apres mi-
: ensuite de quoy leurs Majestez
atholiques , le Prince & l'Infante,
res avoir dîné au Convent , re-
urnerent en leur Palais , accom-

pagnez de toute la Cour. La Reyne estoit seule en son Carosse, & le Roy estoit à cheval *que galanteava* (d'un de mes Autheurs) *Muy en forma à la Reyna al estribo*, qui entretenoit galamment la Reyne à portiere : & le Prince & l'Infant estoient en une Litier. L'Histoire dit aussi que *Las galas fueron grandes*, que les manificences furent grandes à Madrid ce jour-là. Qu'il y eut le soir des flambeaux allumés par tout aux balcons ; des *Luminarias*, ou feux de joye dans toutes les rues, & un *Sarao*, ou un Balet chez le Roy. Ainsi finit cette grande solennité, qui a quelque rapport comme vous voyez, au Sacre des Roys de France, excepté l'Onction dont la Sainte Prerogative ne s'est pas répandue jusques sur les Roys d'Espagne.

L'on avoit resolu quelque temps avant la mort du feu Roy Catholique de convoquer en cette Ville le

Estat

Estats de Castille & de Leon, pour
prester aussi le serment de Fidelité
en la mesme forme, au Prince d'Es-
pagne son fils, qui regne aujour-
huy. Car il est certain que les Es-
pagnols sont si fort religieux en ce
serment qu'il est comme inviolable
pour eux ; jusques-là qu'on les a
eu faire scrupule de rompre de pa-
reils sermens qu'ils ont esté con-
traints autrefois de faire à des Prin-
ces usurpateurs de la Couronne.
Bien plus, ils font un point d'hon-
neur de cette inviolabilité de Ser-
ment. Le feu Roy d'Espagne disoit
quand on luy parloit de la durée
d'une Paix entre deux Monarques,
que non seulement ils la devoient
maintenir comme Roys, *Pero co-*
mo Cavalleros, mais comme Gen-
tilshommes, quand ils l'avoient ju-
ré ou promise sur leur parole. Il
se souvient aussi d'un Serment que
j'entendis faire un jour à un princi-
pal Ministre d'Espagne, pour per-

suader quelque chose d'important
à un Ambassadeur, en ces termes
non seulement je vous l'asseure com
me President *de.....* mais enco
comme Gentilhomme, par Don
Diegue de Guzman, comme si un
Ministre pouvoit ne pas dire tou
jours la verité, ou garder son Se
ment, & qu'un particulier comme
Gentilhomme ne devoit jamais
manquer.

Quoy qu'il en soit l'on estoit di
posé à jurer Charles second Prin
ce d'Espagne pour heritier de
Couronne, suivant l'ancienne co
stume, quand la mort du feu Ro
son pere arriva : mais il y est seul
ment parvenu en la maniere que
vous allez l'apprendre.

Il n'a paru d'abord que fort peu
de Ceremonie dans son entrée à ce
te Couronne. Incontinent que
feu Roy Catholique eut rendu l'es
prit le dixseptiesme Septembre de
nier, au matin, les Capitaines de

garde entrerent dans sa Chambre pour voir son Corps. A la sortie ils assemblerent tous les Archers de leurs Compagnies ; & apres leur avoir dit que le Roy estoit mort, ils les menerent poser la Garde dans l'Appartement du nouveau Roy, & ils entrerent dans sa Chambre pour le voir. L'apresdinée tous les Grāds d'Espagne, *Titulos*, & autres personnes de qualité qui estoient icy se trouverent au Palais sur les quatre heures , où ils estoient vestus de deüil à leur maniere. Là ils furent baiser la main du Roy pour reconnoissance de la Souveraineté , & pour protestation de leur fidelité & obeissance ; dans une sale de l'apartement de la Reyne , où la Gouvernante du Roy estoit assise sur un Careau sous un Dais , qui tenoit sa Majesté entre ses bras. Le lendemain les Conseils de Castille , d'Aragon , & autres allerent en Corps au mesme lieu faire la Ceremonie de

baïser la main du Roy pour acte de leur Fidelité.

Toutes les Villes Capitales des Royaumes , & autres États de la Couronne d'Espagne , ont aussi envoyé depuis leurs Deputez faire leurs Complimens au Roy & à la Reyne Regente sur la mort du feu Roy , & pour prester le Serment de Fidelité à celuy qui regne.

Il ne s'estoit donc veu que peu de chose jusques là dans l'Avenement à la Couronne : mais l'on fit en cette Ville le huitiesme de ce mois la Ceremonie de l'Acclamation du Roy Charles second avec beaucoup de solemnité suivant la coustume ancienne qui se pratique en Espagne pour les changemens de Roys , dans les Villes principales, & particulièrement dans celles qui ont voix dans les États du Pays.

Le Duc de Medina de *las Torres*, en un équipage fort magnifique , & monté sur un Cheval superbe , re-

presentant *el Alferez mayor*, qui est comme le Chef de la Milice de chaque Ville, alla accompagné d'un nombre considerable de Grands d'Espagne & de *Titulos* de ses amis aussi à cheval, prendre à l'Hostel de Ville *el Pendon Real*, qui est un Estendart où estoient les Armes des Royaumes de Castille & de Leon. Delà estant nouvellement suivy du *Corregidor*, & de *los Regidores*, qui sont comme le Maire & les Eschevins de la Ville, precedez de leurs Massiers, Trôpettes Timballes, & de leurs autres Officiers tous à cheval, il alla en certaines Places publiques où l'on avoit dressé des Theatres couverts de Tapis : Il monta dessus avec les mêmes *Corregidor & Regidores*. Là un Roy d'Armes ayant crié trois fois *Oid*, l'*Alferez* disoit à haute voix ces paroles, en remuant de haut en bas son Estendart, *Castille, Castille, Castille* pour le Roy Catholique Dom Charles Second nostre

Maistre : & le Peuple répondoit par des Aclamations de *Viva*. Apres cette fonction achevée il reporta l'Estendart à l'Hostel de Ville, où il demeura en suite exposé sous un Dais à la veüe du Public pendant trois jours & trois nuits, en un Balcon où l'on allumoit deux flambeaux le soir.

Les preparatifs de la Feste attirerent une grande affluence de monde dans les ruës, & dans les Places où la Cavalcate du Duc passa, qui estoient toutes tapisées : & tous ceux qui estoient de cette Compagnie, s'estoient parés de toutes leurs Pierreries, pour interrompre, ou du moins pour réjouir ce jour là le Deüil du feu Roy Catholique. Enfin la joye du Peuple se reveilla fort en cette occasion : mais je prevoy que la melancholie luy succedera bientost. Car j'apprens qu'on a resolu dans le Conseil, de proscrire & les Comedies & toutes les Festes de

rejoüissances qu'on avoit accoustu-
mé de faire dans le Royaume , jus-
qu'à ce que le Deüil extérieur de cet-
Cour ait cessé , qui doit (dit-on)
durer deux ans entiers : & cela me
fait croire que si les Espagnols ont
beaucoup de joye de voir sur le
Trosne un jeune Prince qui relève
leurs esperances , ils auront aussi
sans doute un extreme regret d'a-
voir veu mourir leurs plus grands
divertissemens avec son predeces-
seur. Mais quoy que la Minorité de
le nouveau Monarque soit encore
plus à plaindre , il n'en faut pas ju-
ger tout à fait de mesme ny de la
Noblesse du Royaume, ny des Mi-
nistres , ny *de los Garnachas* , ou
gens de robes , puis qu'ils vont voir
flourir (pour ainsi dire) l'ouvrage
de leurs mains en la personne de ce
Prince qu'ils viennent d'acclamer
pour Roy , ou plutost puis qu'ils
vont regner.

Je vous ay Monsieur , assez exa-

80 *Du Serment de Fidelité.*

Ettement entretenu ce me semble de
l'Antiquité du jurement des Prin
ces d'Espagne, de la forme de cette
Ceremonie, & de leur Proclama
tion, pour n'avoir plus rien à vou
dire là dessus, sinon que j'en ay usé
ainsi pour vous témoigner en toute
occasions que je suis,

MONSIEUR,

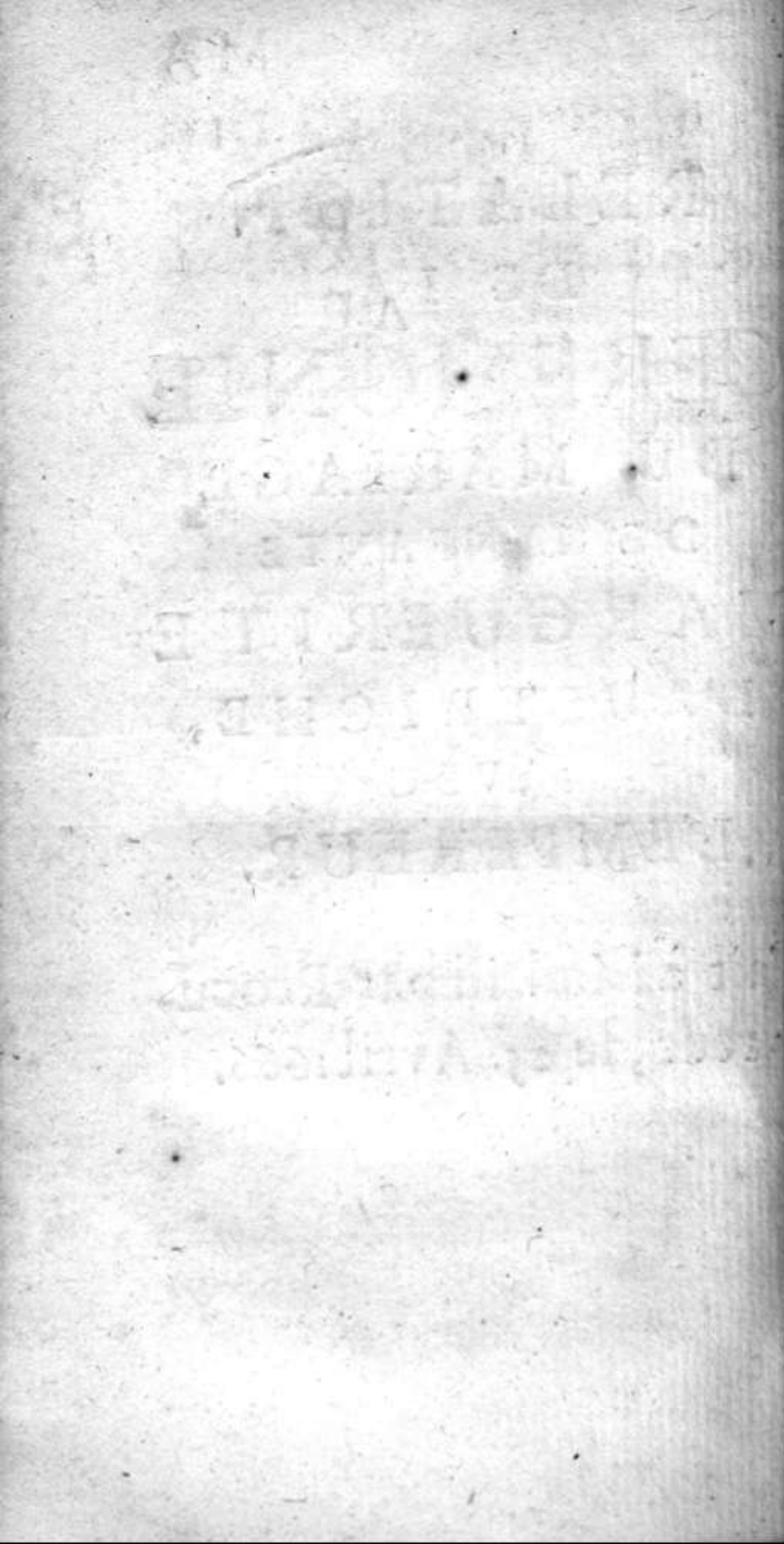
*Vostre tres-humble & res
obeissant serviteur.*

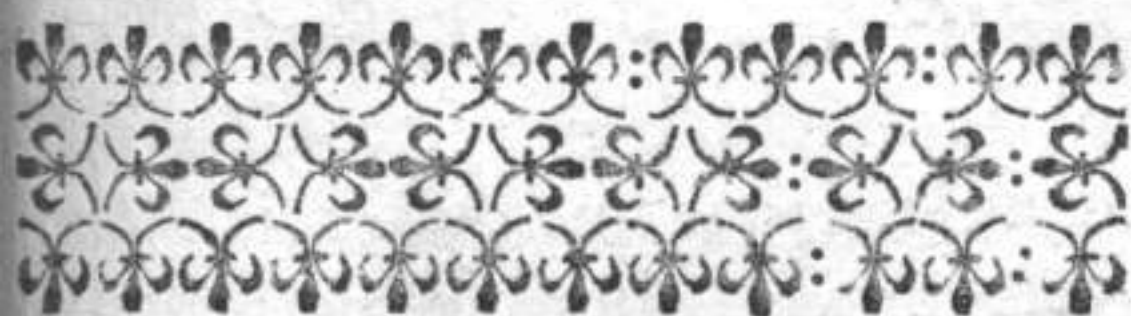
A.

A Madrid ce 14.
Octobre 1665.

RELATION
DE LA
CEREMONIE
DU MARIAGE
DE L'INFANTE
MARGUERITE
D'AUSTRICHE,
AVEC
L'EMPEREUR.

Fait à Madrid par Procureur,
le 25. Avril 1666.





LETTRE

ESCRITE

A M^R D. L. M.

Sur le Mariage de l'Infante Marguerite
avec l'Empereur.



MONSIEUR,

Je ne dois pas obmettre de vous
faire une Relation de la Ceremonie
du Mariage de l'Infante Marguerite
d'Austriche avec l'Empereur, puis-
que je me suis engagé de vous ra-

conter tout ce qui se passeroit de plus considerable en cette Cour pendant le sejour que j'y ferois. Vous verrez que la chose le merite assez en voicy à peu près le détail.

Monfieur le Duc de Medina de la *Torres*, Grand d'Efpagne, comme ayant Procuration de l'Empereur, époufa cette Princeffe le 25. du mois passé, au nom de fa Majesté Imperiale, dans une Chambre du Palais de leurs Majestez Catholiques. Monfieur le Cardinal Colonne, comme Ministre public de l'Eglise, fut celuy qui receut le consentement des parties. Et aussi-tost que la Benediction Nuptiale fut achevée, la Reyne donna la premiere place à l'Infante à cause de sa nouvelle qualité d'Imperatrice.

La Compagnie des personnes qui ont assisté à ce Mariage, outre celles que je viens de nommer, estoit composée seulement des *Camarcas mayores*, ou grandes Camerieres de

la Reyne & de l'Infante, & de leurs Dames, que l'on appelleroit Filles d'Honneur en France; des Grands d'Espagne, des Gentilshommes de la Chambre du Roy, & de Messieurs du Conseil d'Estat, vestus de noir avec des manteaux courts; mais parez *de gala*, comme l'on dit, avec toutes leurs pierreries, ainsi que les Dames, pour interrompre la rigueur du deuil du feu Roy d'Espagne durant ce jour.

L'on croyoit que tous les Ministres des Princes Estrangers qui sont icy feroient de la Feste, mais il n'y a eu que Monsieur l'Ambassadeur de l'Empereur, avec Monsieur son Resident, qui y ayent esté admis. Monsieur le Nonce du Pape, & tous Messieurs les autres Ambassadeurs en ont esté exclus, par une partialité beaucoup plus fascheuse que l'exclusion mesme. Il se trouve que Monsieur l'Ambassadeur d'Angleterre a fait ses efforts, pour

assister à cette Ceremonie, representant que sa Secte ne devoit point le priver de cét honneur, parce qu'elle honnoroit le Mariage, & tenoit pour un Contract legitime indissoluble & Saint: Et l'on adjoute, que le Pere Confesseur de Reyne favorisoit sa pretention: c'est ce que je ne puis croire, ou bien il seroit un malhabile Theologien; car j'ay toujours oüy prêcher que le Mariage a esté élevé par les paroles de Nostre Seigneur dans l'Evangile, à la nature & à la dignité d'un Sacrement; au lieu que toutes les Sectes Heretiques le nient. De sorte que nous sommes opposez essentiellement avec elle en ce point, pour l'establissement ou le retranchement d'un Sacrement, qui n'est tenu parmy elle que pour un Contract d'une société civile: Outre que Monsieur le Cardinal Colone, ny Monsieur le Nonce, ne pouvoient pas regulierement

se rencontrer avec luy en cette action sacramentale , suivant les Canons de l'Eglise. Quoy qu'il en soit , l'avis de Messieurs du Conseil d'Estat, avoit esté que Monsieur le Nonce , & Messieurs les Ambassadeurs qui ont seance en la Chapelle du Roy d'Espagne fussent priez , & que Monsieur l'Ambassadeur d'Angleterres'abstint , par les mesmes raisons qu'il ne s'y trouve point: Mais la resolution de la Reyne & du Conseil secret a esté , que Monsieur le Nonce & tous les Ambassadeurs Catholiques & Heretiques seroient traitez également, par une exclusion commune. Cela fait bien voir que l'on a icy beaucoup de consideration pour l'Angleterre, soit par la crainte de la choquer , ou par quelque autre dépendance politique , suivant le Proverbe commun d'Espagne, *con todos Guerra, y Paz con Inglaterra*: Avec tous la Guerre, & Paix avec l'Angleterre.

Il y eut le soir pour toute réjouissance , des Feux d'artifices devant le Palais , & Comedie chez la Reyne.

Le 27. Monsieur le Nonce & tous les autres Ambassadeurs , furent prendre congé de l'Imperatrice , dans l'Appartement de la Reyne , qui estoit presente à cette fonction , où l'Imperatrice avoit la main droite. Elle estoit parée des Pierreries que l'Empereur luy avoit envoyées pour present de Nopce : car elle les avoit receuës avec permission de la Reyne en ceremonie dès le 22. du mois de Novembre dernier , par les mains du Comte d'Arach , qui avoit esté envoyé exprés à Madrid de la part de l'Empereur pour les presenter ; ce qui luy a valu le Colier de l'Ordre de la Toison d'or pour récompense. C'estoit toutefois l'usage ancien que ces Bijoux ne se donnoient que la veille du départ de l'Imperatrice pour l'Allemagne :
mais

mais la chose s'estoit ainsi faite apparemment pour donner cette marque d'un dernier engagement à l'Empereur pour la seureté du Mariage, que la Reyne souhaitoit avec assion.

Le 28. l'Imperatrice prit son dernier congé du Palais, sur les deux heures apres midy, où la pluspart des Grands d'Espagne qui l'attendoient à sortir, la suivirent jusques à la portiere de son Carrosse, & elle se mit en chemin pour le voyage d'Allemagne. L'on dit qu'elle va s'embarquer à Barcelonne, pour aller prendre terre à Genes. La Coustume estoit autrefois que le Roy & la Reyne d'Espagne accompagnoient les Imperatrices jusqu'à leur embarquement; mais l'on s'en est dispensé cette fois, & l'on s'est contenté de luy donner pour *Mayor-domo mayor* le Duc d'Alburquerque Grand d'Espagne, & une Dame de qualité pour grande

Cameriere, qui la conduiront avec le Cardinal Colone jusqu'à Vienne. Vous sçavez, Monsieur, comme nos Seigneurs & nos Dames de France, recherchent avec empressement ces sortes d'emplois d'honneur, pour y faire paroistre genereusement & leur zele & leur magnificence; mesme à leurs dépens par une tendresse qu'ils ont pour le service du Prince: Mais icy c'est tout le contraire. L'on a eu mille peines à trouver ces deux personnes de condition qui ayent voulu remplir les Postes qu'elles ont, & il a fallu des Machines pour les faire marcher. L'on a esté obligé, non seulement de leur asséurer des Vice-Royautez, & plusieurs autres graces fort considerables, pour leur retour d'Allemagne; mais encore de leur donner ce qu'on appelle icy des *Ayudas de costa*; c'est à dire, de grosses sommes d'argent comptant pour ayder à faire les frais de leurs

équipages. Avec tout cela, ny les uns, ny les autres n'estoient pas extrêmement beaux, il n'y avoit que celuy du Duc d'Alburquerque qui fust passable.

Si le temps, Monsieur, me fournit icy d'autres occasions de vous entretenir de choses extraordinaires, soyez assuré que je le feray toujours avec autant de plaisir, que j'ay d'inclination à vous honorer, & à estre,

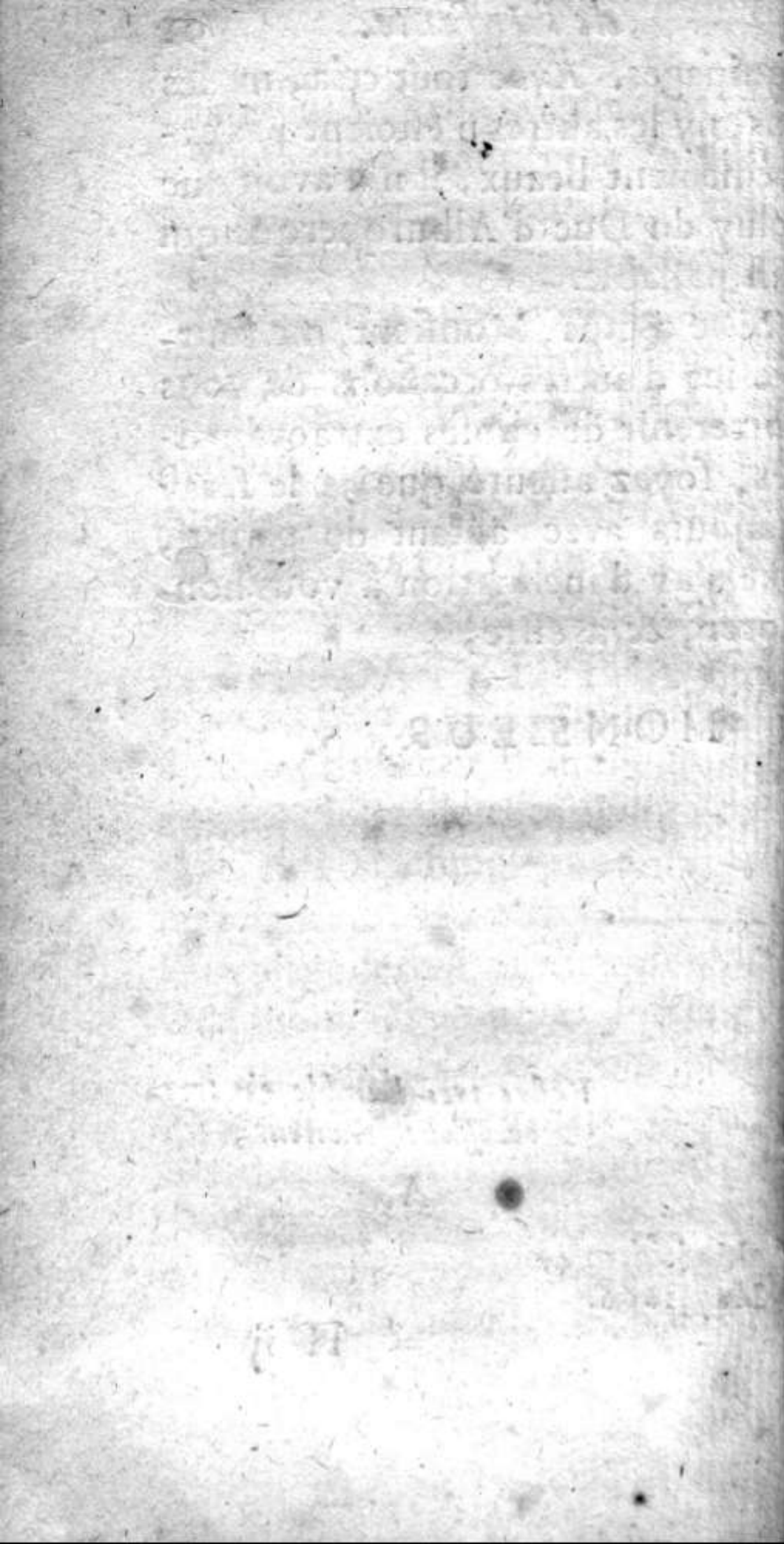
MONSIEUR,

*Vostre tres-humble & tres-
obeissant serviteur,*

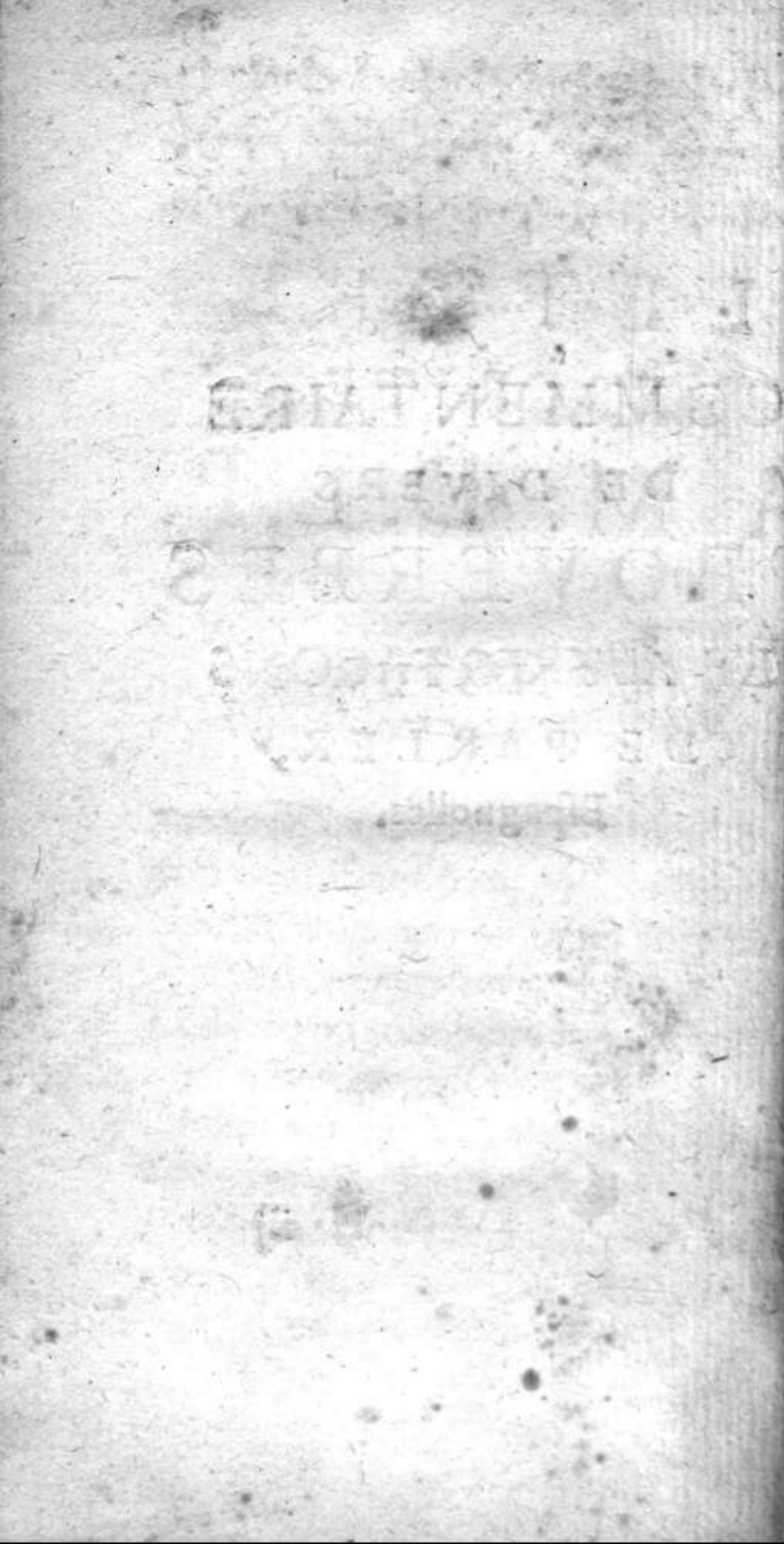
A.

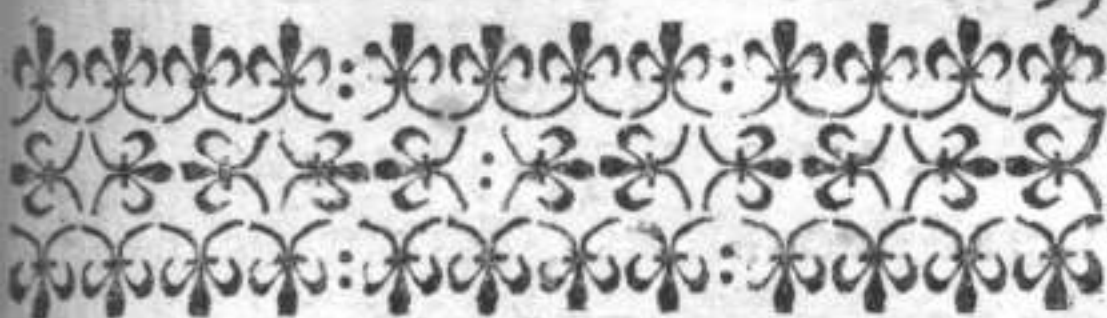
À Madrid ce 4.
May 1666.

H ij



COMMENTAIRE
DE DIVERS
PROVERBES
ET AUTRES FAÇONS
DE PARLER,
Espagnolles.





LETTRE
 ESCRITE
 A M^R D. L. P.



ONSIEUR,

Si je n'ay pas souvent l'honneur
 de vous escrire, je vous assure que ce
 n'est que faute de matieres : mais
 vous m'en fournissez une insensi-
 blement, qui me donnera occasion
 de vous faire cét Ordinaire une Let-
 tre assez ample. Vous me témoi-
 gnez par vostre derniere, que vous
 avez dessein de venir voir l'Espagne;
 & l'amitié me convie de vous com-

muniquer par advance quelques Observations que j'ay faites de divers Proverbes , & autres façons de parler Espagnolles , qui ne vous feront peut estre pas inutiles.

Je vais commencer par les Proverbes qui sont particuliers à l'Espagne. Apres cela je vous en choisiray d'autres qui touchent la Devotion ou la Foy des Espagnols, qui est une chose fort essentielle pour un voyageur en ce pays. Et puis j'y adjouâteray divers autres Proverbes generaux ; le tout commenté à ma mode , avec une explication à la marge , en cas qu'il en fust besoin.



PROVERBES,
et autres façons de parler qui sont particulières à l'Espagne.

A La Inquisicion chiton ; ^a *a De l'Inquisition*
 c'est à dire, Qu'il n'en faut ^{ne rien}
 point parler ou prendre bien ^{dire que}
 garde de ne pas tomber en ^{de bon.}
 les mains par quelque démonstration d'Herésie ou d'Impiété, de crainte d'éprouver les rigueurs terribles dont elle use.

Las Causas se juzgan en España, ó por via de Justicia, ó por via de Gobierno. ^b *C'est*
 le stile d'Espagne, que toutes ^{b Les}
 les affaires s'y jugent par la ^{Causas se}
 voye de la Justice distributive, ou par la raison d'Estat. ^{jugent en}
 Quand on les expedie par la ^{Espagne,}
^{ou par la}
^{voye de}
^{la Justi-}
^{ce, ou}

par la
voye du
Gouver-
nement.

premiere voye, c'est lors que le poinct de Droit, ou la question qui se presente à juger se trouve estre un interet purement particulier. Quand on juge par la raison d'Estat c'est quand l'affaire regarde l'utilité publique, ou quand l'interest du Roy y est meslé. Or cette raison prevaut souvent contre l'utilité & la Justice particuliere; & c'est pour lors qu'on prononce *No ha lugar por via de Governo*; Il n'y a pas lieu à l'affaire par la raison d'Estat. C'est pourquoy dans celles qui sont ainsi jugées, l'on ne peut alleguer aucun Exemple, ny aucune Authorité en faveur du particulier, parce que les raisons politiques du Conseil sont toujours secretes, ou changeantes, selon les circonstances.

Se obedece la orden, y no se cumple ; c'est une façon de repliquer des Conseils d'Espagne, sur les ordres qu'ils reçoivent de la part du Roy Catholique. Par exemple, Quand sa Majesté adresse une Ordonnance de comptant au Conseil de *Hazienda*, ou des Finances, pour la faire payer, ce Conseil qui a la liberté de dire ses raisons contraires, soit pour la qualité de la dépence, ou pour la difficulté du paiement faute d'argent, replique par cette forme de parler captieuse, *Se obedece la orden, y no se cumple* ; c'est à dire, Que l'on reçoit l'ordre avec grand respect, & que l'on en diffère l'exécution pour faire des Remontrances.

Pendant que j'en suis sur le Gouvernement d'Espagne,

je vous observeray encore icy
une chose fort singuliere , qu
se pratique dans le Conse
Royal de Castille, pour l'exa
men & l'admission des Bulle
des Papes. Vous remarque
rez que ce Conseil est e
quelque sorte estably com
me le Parlement de Paris
& qu'il y a une principal
Chambre de ce Conseil
qu'on appelle *Sala de Go*
vierno , qui connoist entr
autres affaires, des appella
tions comme d'abus, que l'o
appelle icy *Fuerças*. Quan
donc il vient quelque Bull
de Rome en Espagne, elle e
renvoyée à ce Conseil pou
l'examiner ; & s'il trouv
qu'elle soit contraire au Pa
tronage du Roy Catholique
& aux Droicts de la Couron
ne , ou à la Disposition d
Concile de Trente, dont l

Roy d'Espagne est Prote-
cteur : Ce Conseil , par un
Decret qu'il donne , pronon-
ce ainsi , *Se recoja la Bula, y
se retenga en el Consejo, ha-
sta que su Santidad sea mayor
informado para proveer lo que
conviene* : Ordonné que la
Bulle sera repliée, ou ramas-
sée , & qu'elle demeurera au
Conseil , jusqu'à ce que sa
Sainteté soit mieux infor-
mée , pour estre en suite or-
donné ce qu'il conviendra.

La verité est que cette der-
niere partie est une façon de
parler de respect ; mais l'on
ne songe jamais à donner au-
cune information au Pape. Il
renvoye une seconde & une
troisième Bulle , qui sont au-
tant de Papiers volans par le
deffaut d'enregistrement ; à
quoy l'on répond toujours
de mesme sorte ; & l'affaire

est consumée par le fait, sans verbaliser, ny sans instruire le Peuple.

Cette forme de procedé pour se deffendre des Griefs de la Cour de Rome, parut icy il y a quelque temps, si estrange, mesme à un Ambassadeur d'Angleterre, qu'elle luy fit dire, Que si l'on avoit sceu à Londres ce secret de supprimer l'autorité du Pape sans plainte, les Anglois seroient aussi bons Catholiques que les Espagnols.

d Grace
de Cour.

Merced de Corte. *d* Pour entendre cecy, il faut sçavoir que c'est dans *las Cortes*, ou les Estats du Royaume de Castille, que se verifient toutes les Loix nouvelles, & que l'on fait l'Imposition des Tributs. Ceux qui s'assemblent en ce temps-cy n'ont pas toutesfois le pouvoir ny la force

des anciens Estats , depuis que l'Empereur Charles V. les a reformez. Ils estoient autresfois composez de tous les Archevesques, de tous les Evesques, de tous les Grands de Castille, & de tous les autres Seigneurs d'un certain revenu en Terres, & des Deputez des Villes Capitales. Mais ceux d'aujourd'huy sont seulement tenus par trente ou quarante Procureurs des Villes, qui ont voix deliberative dans ces Estats ; à l'exclusion du Clergé, & de la Noblesse : Et ces Procureurs sont toujours gens choisis à la devotion de la Cour, & gagnez par l'esperance des recompences, qui est ce que l'on appelle *Merced de Corte*, pour gagner leurs suffrages.

No se logra mas que ha-

• Cela ne profite non plus que l'argent des Indes.

zienda de los Indias. • Les Espagnols ont souvent remarqué que l'or & l'argent qu'ils rapportent des Indes ne leur profite quasi de rien : Et faisant peut estre reflexion sur les violences & les cruautés inouïes dont leurs Peres ont usé envers les Indiens, dans la conquête qu'ils ont faite de ces Pais-là ; ainsi qu'ils en usent encore pour les conserver, ils concluent eux-mêmes qu'il faut que ce soit un bien mal acquis, puisque l'utilité ne leur en demeure pas.

f Demander & prendre.

Pedir y tomar. f L'Espagnol nous enseigne, à mon avis, par ce Proverbe, qu'il faut demander hardiment ; mais qu'on doit se contenter avec quelque bien-fait, ou avec l'esperance qu'on nous donne. Au reste, Monsieur,

e vous avertis en passant que
ces deux Verbes *pedir y to-
mar*, sont furieusement en
usage en Espagne; c'est à di-
re, qu'il n'y a pas de gens au
monde qui demandent, qui
prennent, & qui excroquent
plus effrontément que les Es-
pagnols.

Etiqueta de Palatio. ^g On ^g Regle
appelle ainsi l'ordre qui se ^{du Pa-}
pratiquoit au Palais de Madrid, ^{lais, ou}
pour les heures de Chappelle, ^{du Lou-}
pour celles de visite chez la ^{vre.}
Reyne, & pour les heures de
manger & de dormir, où le
feu Roy Catholique estoit si
punctuel, qu'il ne manquoit
jamais à faire toutes ces fon-
ctions aux heures precises.

En Castilla el Cavallo lleva ^b En Ca-
la Silla. ^b Proverbe appliqué ^{stille}
en faveur des Bastards, pour ^{vieille &}
montrer qu'en la naissance ^{nouvelle,}
les enfans l'on considere seu- ^{le Che-}
^{val por-}
^{te la Sella.}
^{le.}

lement le pere. En effet, l'on estime autant les fils naturels en Espagne, que les enfans legitimes : Et on lit dans les Histoires qu'on les a vus mesmes quelquefois succeder à la Couronne de Castille.

† Fils de
ses peres,
ou fils de
ses œu-
vres.

Hijo de sus padres, ó hijo de sus obras. Ce sont choses tres differentes ; l'un doit être en consideration au merite ou aux services de ses Ancestres comme quand les Seigneurs Espagnols pretendent ce qu'ils appellent *Merced*, qui est quelque grace du Prince par la consideration de leur naissance. L'autre la doit à son merite particulier, & c'est celui qui a fait sa fortune.

† L'eau
est à eux,
& nous
la leur
ven-
dons.

El agua es suya, y se la vendemos. C'est le dire des François *Aguadores*, ou Porteurs-d'eau à Madrid. Il y en a un grand nombre de ce me

tier, & de toutes vacations, ainsi que dans toutes les grandes Villes d'Espagne : car les Espagnols sont si faineans qu'ils aiment mieux se servir des Estrangers, & leur laisser gagner beaucoup de leur argent que de travailler. Ils sont mesme si maladroits dans les Arts mecaniques & autres, qu'ils ne sçauroient rien avoir de bien-fait si les Artisans François, Italiens ou Allemans ne le font.

*De la Devotion, ou
de la Foy des Espa-
gnols.*

Santo y bueno.^m Cela se dit ^m saint & bon.
Sicy des choses inanimées,
comme des remedes, à qui

108 *Des Proverbes*

l'on donne abusivement le nom de sainteté.

a
* Courti-
sanne &
larron
sous om-
bre de
devo-
tion.

*Ladron y puta à lo divi-
no.* C'est pour les hypocri-
tes qui joignent Dieu & le
monde par la fausse devo-
tion.

a
o Depuis
les thuil-
les, ou
depuis le
roit en
bas.

De las tejas à baxo. C'est
à dire, au dessous du Ciel, ou
dans l'ordre des choses natu-
relles, & hors de la foy. Par
exemple, l'Espagnol dit,
*Creer, es Cortesia de las tejas
à baxo*; Croire quelqu'un est
une Courtoisie qui n'est pas
de foy.

X
p Il a fait
son Ame
son heri-
tiere.

*Ha dejado su alma here-
dera.* Cela signifie, il a lais-
sé son bien à l'Eglise pour fai-
re dire des Messes. Les Es-
pagnols ont sur tout beau-
coup de foy au merite des
Messes, pour le salut des
Ames des Trépassés; en for-
te que leurs legs pieux vont

toûjours principalement à
cét Article. En voicy un du
Testament du feu Roy Ca-
tholique Philippe I V. sur ce
sujet , que je vous prie de
lire.

*J'ordonne que le jour de ma
mort , tous les Prestres secu-
liers & Religieux du lieu où
je mourray , disent la Messe
pour le repos de mon Ame : Et
que l'on en dise tant que l'on
pourra aux Autels privilegiez
durant trois jours. Je veux
qu'outre cela l'on dise pour
mon Ame cent mille Messes :
& c'est mon intention que cel-
les dont par la misericorde de
Dieu , je n'auray pas besoin,
s'appliquent pour mes Pere &
Mere, & autres Predecesseurs.
Et en cas qu'ils n'en ayent pas
aussi besoin , qu'elles soient ap-
pliquées pour les Ames du Pur-
gatoire , de ceux qui sont*

110 *Des Proverbes*
morts dans les Guerres d'Es-
pagne.

J'ay oüy parler d'un Grand d'Espagne qui mourut assez incommodé dans ses affaires, lequel laissa neantmoins en mourant un fonds pour luy faire dire aussi dix mille Messes. Mais vous notterez que tous ceux qui laissent des legs pareils , les font preferablement au payement de leurs debtes les plus legitimes , qui ne sont jamais payées qu'apres la derniere Messe.

9 Une
Ame a-
bandon-
née dans
le Pur-
gatoire ,
ne chan-
te ny ne
pleure.

Anima sola en el Purgato-
rio, ni canta ni llora. 9 Cela
signifie qu'un Ambassadeur,
par exemple, qui reside en un
pays éloigné , & qui n'a
point de Protecteur à la
Cour de son Prince , n'avan-
ce ny ne recule point sa for-
tune. C'est une devotion des
Espagnols , de prier *por el*

Anima mas sola, pour l'Ame la moins secouruë de prieres, comme vous venez de voir par l'Article du Testament du feu Roy Catholique.

*Divers Proverbes
generaux.*

Los años no passan en val-
de. Proverbe qui signifie Les années ne passent point en vain.
que le temps que nous avons passé nous avertit qu'il faut bien-tost mourir.

Los desengatios se toman y no se dan. Il est difficile de traduire en un seul mot François, celui de *desengatiao*: mais si j'explique bien le sens de ce Proverbe, je croy qu'il veut exprimer, que c'est l'experience qui nous desabu-

se des choses , & qu'elle nous en découvre bien mieux la verité , que l'on ne peut nous la persuader.

Hazer su Entierro en vida. *s* Donner son bien par avance avant que de mourir , c'est faire , dit l'Espagnol , son enterrement pendant sa vie.

La Verdad adelgaza , pero no quiebra. * La verité est semblable à ces Metaux qui s'estendent plutôt sous le marteau qu'ils ne se rompent ; l'on en obscurcit la lumière , mais l'on ne peut l'esteindre , & plus on la pénétre & recherche , plus on trouve de liaison dans les suites. Le mensonge au contraire est tel que ses contradictions paroissent aussi-tôt. Cependant , comme dit cet autre Proverbe *no ay menti-*

s S'enter-
rer vi-
vant.

* La ve-
rité s'a-
menuse,
mais elle
ne rompt
pas.

La que no sea hija de algo.

* C'est à dire quel'on ne fait point de menfonge que l'on ne donne pour estre une verité pure & d'homme d'honneur.

* Il n'y a point de mensôge qui ne soit Gentilhomme.

Quien es tu Enemigo, el de tu Oficio. * Les gens de mesme mestier sont Ennemis parce que l'interest les rend jaloux les uns des autres.

* L'Ennemy du Barbier est celuy de son mestier.

Donde noay Dueño ay Dueño. * Il est certain que les affaires du Maistre ne vont jamais fort bien en son absence, & cela nous enseigne de ne les pas trop abandonner à la conduite d'autrui.

* Dans la maison sans maistre on y void le deüil naistre.

En la Casa donde falta el pan todos riñen, y todos tienen razon. * cela signifie que la necessité apporte le desordre.

* Quand le pain, manque à la maison chacun querelle & chacun a raison.

No ay hombre cuerdo à

114 *Les Proverbes*

Il n'est
point
d'homme
sage à
Cheval.

Cavallo. & Pour signifier qu'il est difficile de se modérer dans la bonne fortune, par comparaison à un homme qui se voyant sur un bon Cheval le pousse indiscretement, croyant qu'il le portera par tout.

L'A-
dresse de
bien na-
ger est de
sçavoir
ses habits
garder.

La gala del nadar es saber guardar la Ropa. Ne vous semble-t'il pas, Monsieur, que ce Proverbe deffinit bien l'habille favory qui sçait se maintenir dans sa fortune contre les envieux. Il nous enseigne au moins que c'est le fin des grandes entreprises que d'éviter sagement les mauvaises suites que l'on en peut prévoir : ou plustost il fait comprendre qu'il est bien difficile d'embrasser de grandes choses, sans courre beaucoup de risque.

Me voila, Monsieur, au

bout de mes Proverbes :
mais pendant qu'il me sou-
vient d'une pensée fort mo-
rale que je remarquay l'au-
tre jour dans un Livre Espa-
gnol que je lisois , il faut que
je vous en serve un Plat avant
que de finir cette Lettre.

L'Autheur dit qu'une le-
gere licence que le mary
prend , suffit pour rendre sa
femme plus legere : d'où il
conclud que si un Mary cesse
de tenir la main à sa femme,
c'est à dire s'il manque au
bon exemple qu'il luy doit ,
la raison abandonne aussit-
ost cette Espouse , de sorte
qu'il en arrive souvent com-
me de la Verge de Moyse à
laquelle le Serpent s'attacha
d'abord qu'il l'eut quittée.

Je ne sçay si la chose meri-
toit à vostre sens d'estre ad-
joustée , mais il me semble

116 *Les Proverbes d'Esp.*
que l'advis que mon Espa-
gnol insinuë dans sa pensée,
n'est pas à negliger, & que
moy qui vous en fais part, je
puis bien me dire,

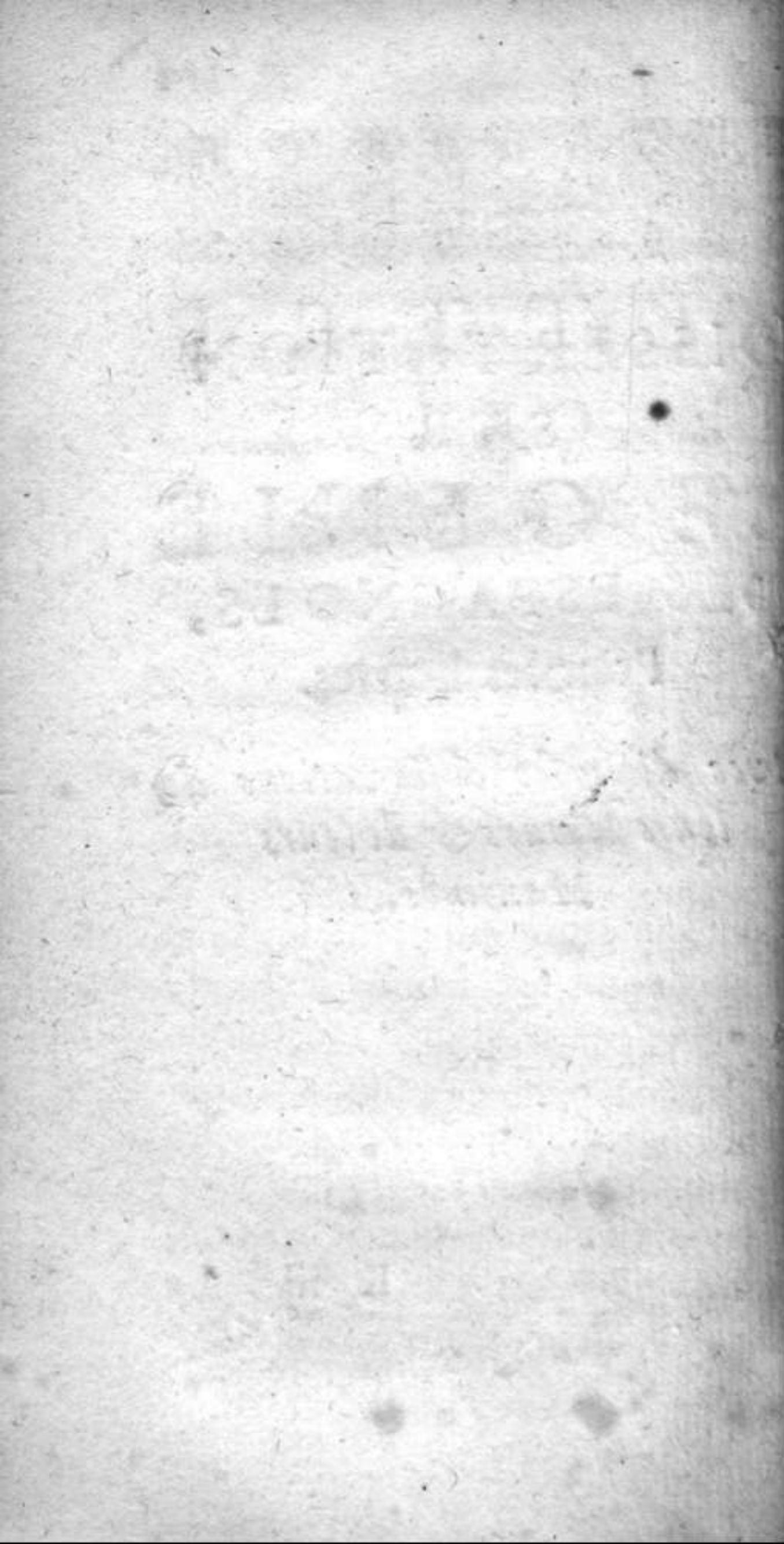
MONSIEUR;

*Vostre tres-humble & tres-
obeïssant serviteur,*
A.

A Madrid ce 12.
Juin 1666.

DISSERTATION
SVR
LE GENIE
DES ESPAGNOIS,
Pour les Lettres.

*Avec diverses observations de
leurs Mœurs & de leurs
Maximes.*





L E T T R E

E S C R I T E

au mesme.



ONSIEUR,

Je vous remercie du Journal sçavant qu'il vous a plu de m'envoyer. Il faut que celuy qui prend soin de le faire soit un fort habille homme. Pour moy je ne suis pas capable de bien juger ny du sçavoir des Espagnols, ny de leur Genie pour les Lettres ; & vous me faites trop l'honneur de m'en demander mon sentiment. Mais cela n'empesche pas que je n'aye le moyen de vous

contenter là dessus autant que personne du monde, par l'extrait d'une Lettre du fameux Monsieur C..... que j'ay en main : au moins il me semble que l'on ne peut pas decider sur cette matiere avec plus de connoissance ny de justesse qu'il fait par cette petite dissertation. Vous en trouverez, Monsieur, une copie cy-jointe : & puis que vous me demandez aussi une Instruction des Mœurs & des Maximes de la Nation Espagnolle, j'ajouteray au mesme Cahier diverses observations que j'ay faites sur ce sujet. Apres cela j'espere que vous ne serez pas mal satisfait de ma correspondance, & que vous me ferez la grace de me croire.

MONSIEUR,

Vostre tres-humble & tres-obeïssant serviteur,
A.

A Madrid ce 27.
Fevrier 1665.

DISSERTATION

DISSERTATION

*De Monsieur C... sur le Ge-
nie des Espagnols pour
les Lettres.*

LA nation Espagnolle, genera-
lement parlant n'a pas de goust
pour les bonnes Lettres, ou du
moins pour les belles, & l'on peut
compter entre les prodiges quand
elle produit un vray sçavant, avec
quelque idée de la raison pour les
compositions justes, & quelque
teinture des Arts nobles, & de la
sublimité des Anciens. On l'éprou-
ve mesme dans la lecture des ouvra-
ges qui nous sont restez des Poëtes
Latins originaires d'Espagne, dans
laquelle l'imagination vive & fecon-
de étouffe le jugement, & où parmy
trop d'éclat il se void fort peu de so-

l'idée & de raisonnable lumière.

Il faut dis-je , demeurer d'accord que le feu de l'imagination ne manque pas aux Espagnols , mais c'est tout : & non seulement ils n'ont point de sens , mais ils le méprisent & croient que c'est une vertu de stupide, sans éclat & sans action. Point de connoissance d'Histoire , point de Chronologie, point de Géographie, point d'Art Poétique, point d'Art Oratoire. Tout leur fait n'est que *Agudezas* , & en cela ils font consister tout le mérite de l'esprit, pour les Langues anciennes il ne se peut dire combien ils les entendent peu. Il fait bon entendre leur Mariana là dessus. Tout le reste ne sçait rien , & fait vanité même de ne rien sçavoir.

Tout le Talent de leurs meilleurs Poètes est renfermé dans la bonté de leur langage comme Grammatical & non pas comme Oratoire ny Poétique. Ils n'ont que de la pure-

té & du nombre. Ils ne sçavent ce que c'est de l'Elocution noble & figurée qui est le propre jeu du Poëte & del'Orateur. Ils ne sentent point la difference des fausses figures d'avec les legitimes ; & croyent que celles qui s'écartent le plus du naturel sont les plus excellentes. En un mot ce ne sont qu'hiperboles, qu'extravagances, que Cacozelles.

Pour voir combien les Espagnols sont ridicules en matiere de Comedies, il ne faut que lire *el Arte nueva de Comedias*, de leur Coriphée Lope de Vega, où il tombe d'acord en termes formels, de sa barbarie, & de celle de sa Nation en cette sorte de Lettres ; avoüant que toutes ses Comedies sont generalmente irregulieres, & qu'il les a faites ainsi pour complaire à ses Compatriotes & pour les obliger à les acheter ; rejettant ainsi son deffaut sur celuy des spectateurs, comme si chez eux l'extravagance seule estoit de

mise & que la raison & la regle y fussent marchandises de Contrebande.

Osté sept ou huit de leurs Livres de lettres humaines , les connoisseurs ne trouvent chez les Espagnols qu'enjoüement & que barbarie. C'est sans parler toutefois de la Politique , de laquelle ils ont de fort sensées productions , ny de la Theologie où ils sont assez habiles.

Mariana , & *Vasconcelos* sur son Histoire de Jean Premier de Portugal sont deux excellens Historiens en Castillan. Il est vray que *Mariana* doit à la France le Merite de son stile , ayant esté nourry & élevé à Paris parmy les sçavans François de son temps ; & que *Vasconcelos* estoit Portugais.

Il y a quelques bons Autheurs Espagnols anciens & modernes , mais ces solitaires lumieres ne percent qu'à peine au travers des broüillards

qui les environnent. Cependant ils ne conçoivent rien au dessus des *Lazarillos*, & des *Quixotes*, des *Dianes de Montemajor*, & des *Pastor de Filida*; des Comedies à plusieurs *Jornadas*, & des *Libros de entretenimiento*. Que si quelqu'un se veut tirer du commun, & chercher à élever son stile, comme *Quevedo*, le *Gongora*, & le *Villamediana*, ils tombent aussi-tost ou dans l'extravagance, ou dans l'obscurité, d'autant plus estimés en Espagne qu'ils sont les moins intelligibles.

Il en est enfin de l'Espagne tout au contraire de la France où les Esprits se perfectionnent admirablement tous les jours, & où les Sciences & les Arts fleurissent de plus en plus: au lieu que la Nation Espagnolle baisse de toutes les manieres; que ce formidable Colosse apétisse à veüe d'œil, & qu'il menace d'estre bien-tost réduit à rien.

*Diverses Observations sur
les Mœurs & les Maximes
des Espagnols.*

LEs Espagnols ne considerent point du tout le merite des gens; au contraire quand l'on en a, leur Maxime est d'affecter de ne le pas connoître & de luy denier toutes choses.

Ils sont aussi tellement persuadez que tous les Estrangers, & particulièrement les François qui viennent en Espagne pour y chercher de l'Employ, ne sont que des gueux & des miserables, qu'ils n'en font quasi aucun cas.

La raison pourquoy la Cour de France est beaucoup plus nombreuse, plus dans la Pompe & plus éclatante que celle d'Espagne, c'est parce qu'elle n'est pas ingrate comme celle-cy: c'est à dire parce que tou-

tes les personnes de merite & de service ne manquent jamais gueres d'avoir tost ou tard des Emplois & des récompences en France , & c'est ce qui se pratique fort peu en Espagne, si ce n'est que la brigue & l'importunité l'emportent sur la duieté des Ministres.

Les Espagnols sont gens fort retirez du Commerce du Monde ; fort ferrez en toutes choses , & qui ne font jamais d'avances de Civilitez ny d'ouvertures pour les affaires.

Communement ils sont adroits dans les Negociations & autres affaires , mais ils gardent peu de bonne Foy en ces matieres.

Ils ont pour maximes avec les gens qu'ils veulent gagner , *Hacer de Ladron fiel* , c'est à dire les gagner à force d'argent.

Les Espagnols sont fort propres au Gouvernement ; fermes à maintenir la Justice & l'Autorité.

Ils sont admirables aussi pour la

diffimulation , cachant sans peine leurs ressentimens.

On ne les entend point medire les uns des autres , & c'est une maxime qu'ils ont fort en recommandation.

La Guerre est un mestier où ils sont fort peu enclins , & mesme ils le méprisent , l'on void sur tout fort peu de personnes de qualité l'embrasser , croyant qu'il est plus convenable à leur gravité de demeurer oisifs à Madrid , d'où ils ne sortent quasi jamais , que d'aller à l'Armée. Du moins s'ils y vont quelquefois c'est toujours aux dépens du Roy d'Espagne , autrement ils ne servent point. De là vient que les Espagnols ne font aussi jamais de grandes fortunes par les Armes : & le poste le plus haut où ils parviennent ordinairement c'est seulement d'estre Maistre de Camp.

Ils aiment beaucoup mieux se jeter dans les Postes de la robe ou de la

Plume, dont il y a un grand nōbre en Espagne; car ils montent toujours de degré en degré jusqu'aux plus hautes Charges de Judicature ou de Finance, où ils s'enrichissent extrêmement, autant par leur sçavoir prendre que par leur sçavoir faire.

C'est une chose estonnante que la force de l'Amour de la Patrie parmy les Espagnols. Les Vice Roys dans les Estats du Roy d'Espagne, sur tout ceux des Indes, de Naples & de Sicile, sont comme de veritables Roys pour les honneurs & pour l'autorité. Cependant tout cela se sacrifie pour le plaisir de revoir l'Espagne, plaisir qui leur fait demander avec empressement leur congé au bout des trois années de leur Commission, ou du moins apres qu'ils ont amassé] autant d'argent qu'ils y ont voulu, *pour retourner à Madrid* : aimant beaucoup mieux vivre, non seulement comme simples particuliers & prendre leurs

delices en cette Cour feneantè, mais encore marcher comme ils font à peine avec quatre Laquais & quelquesfois deux Mulles à leurs Carosses, que d'estre Roys en un autre Pays.

L'Oraison du *Pater*, qui ne demande que le pain quotidien, nous montre qu'il ne faut point aller plus loin. Je ne sçay si c'est suivant ce precepte que les Espagnols se fondent, comme ils font, sur la Providence de Dieu en toutes choses: mais il est certain qu'ils ne se mettent jamais guere en peine du lendemain. Il est vray qu'ils sont aussi la pluspart toujours fort indigens. C'est asseurement ce qui a donné lieu au Proverbe *Deus providebit, decia el Cura y arastravale la mulla. Deus providebit*, disoit le Curé pendant que la mule le traïsnoit.

Les Espagnols ont naturellement l'inclination portée au larcin, & à escroquer: mais ils ont plus d'es-

ronterie que d'adresse pour cela. Ils pillent mesme leur Roy autant qu'ils peuvent , mais ils sont liberaux ; se picquant fort de *Galanteria* dans leurs *Regalos* ou presens , & ils les font toujours complets. Quand ils donnent un habit , par exemple , ou de l'Estofe pour le faire , rien n'y manque de tout ce qui est necessaire pour les fournitures , jusqu'aux Eguilles ; & ainsi des autres presens. Ils donnent fort aux Eglises & aux Hospitaux. Les François sont peu sujets à ces maladies , mais si ils ne sont pas si donnans , c'est qu'ils ont l'esprit extremement porté à la dépence , en sorte qu'ils n'ont jamais rien de superflus pour faire des liberalitez. Au contraire les Espagnols font peu de dépense , ny pour manger ny pour se vestir : si bien qu'ils ont toujours des reserves qui leur donnent moyen d'estre liberaux. Il est certain aussi que quand les François donnent c'est

plus raisonnablement que ne font pas les Espagnols , qui font leurs largesses sans discernement à tort & à travers : Et donner bien à propos à un homme dans son besoin , cela luy fait beaucoup plus de plaisir que de recevoir souvent des bagatelles inutiles dont les Espagnols composent leurs presens.

En Espagne aussi bien qu'ailleurs, quand un Seigneur a quelque querelle ou procez, avec un autre , chacun prend librement le Party de l'un ou de l'autre selon leurs Amitiez. Mais les Espagnols ont cela de particulier que quand le Roy a disgracié quelqu'un , personne ne prend le party du disgracié , & chacun s'en dispence franchement ; n'y en ayant aucun au contraire qui ne prenne les interets du Roy en ces rencontres : & c'est ce qui le maintient toujours.

Il est donc certain que les Espagnols sont fort scrupuleux & deli-

Cats pour l'infidelité envers leur Prince. Mais s'ils sont incapables de toutes caballes entre eux , c'est autant par les causes naturelles, que par raison : car ils sont trop orgueilleux , trop indépendans les uns des autres , & trop peu sociables , mesme entre Parens , pour caballer unanimement & sans jalousie.

Les Princes donnent quelques-fois lieu aux intrigues en leurs cours par leur propre communication : mais il n'y a rien de si difficile que de faire aucune caballe ou menées en celle des Roys d'Espagne, dans leur maniere d'agir avec leurs Courtisans. Cela estoit sur tout fort malaisé sous le feu Roy Catholique : & il est encore bien plus impossible aujourd'huy sous la Regence de la Reyne , puis qu'elle est quasi invincible à tous les hommes , excepté à son Confesseur.

Les Dames en Espagne veulent

pour le Mariage , *que se conquiste la voluntad*, que l'on gaigne leurs bonnes graces , en sorte qu'on les rende capables d'avoir de la bonne volonté pour les gens.

Les Espagnols toutefois n'ont jamais de veritables amitez , quoy qu'ils fassent semblant d'en avoir beaucoup. Tout leur fait n'est qu'ostentation. En quelque mauvais mesnage qu'un mary soit avec sa femme , il vit toujours avec elle , & ne s'en separe jamais de corps ny de biens. Quelques amourettes qu'ils ayent avec d'autres Dames , ils couchent toujours avec leurs femmes , & ne manquent point aux autres devoirs , autant qu'ils ont moyen d'y satisfaire. Les femmes de leur costé en usent de mesme envers leurs Maris ; jusques-là que celles qui sont de qualité , & mesme celles du commun pratiquent *Vna fineza grande* , c'est à dire une marque d'amitié fort tendre , qui est

qu'elles couchent toujours avec leurs maris quand ils sont malades, pour les assister. Bien plus, quand leurs maris sont morts, elles s'enterrent pour ainsi dire toutes vives avec eux, ne voyant point le monde, & ne sortant point du tout de leur maison de plus d'un an apres : & jusqu'à ce qu'elles se remarient (ce qu'elles font rarement) elles portent toujours un habit plus triste que celui d'une Religieuse. Et celles qui prennent leur estat avec plus de rigueur en Espagne font couper leurs cheveux, pour un dernier témoignage d'amour qu'elles rendent à la memoire de leurs maris.

Les amis particuliers qui se voyent peu chez eux quand ils se portent bien, se visitent & s'assistent fort dans leurs maladies. Enfin les Espagnols ne manquent jamais à aucuns témoignages extérieurs d'amitié & de Civilité. Mais l'on void bien dans le fonds que tout cela ne se

fait que par bienſeance qu'ils ſçavent admirablement bien garder e toutes choſes. Ce peu de ſincerité ſe connoiſt tantotſt aux intereſts differens qu'ils embrasſent, tantotſt aux divers objets qu'ils enviſagent, & la fermeté de courage qu'ils témoignent dans tous les accidens faſcheux qui leur arrivent. Vne autre preuve de cela, c'eſt qu'un Eſpag nol qui aura eſté cinq ou ſix an vice Roy, ou Gouverneur d'une Province au dehors ſ'en revient toujours à Madrid comme il eſtoit ſorty, ſans avoir fait aucun amy, ny connoiſſance particulier avec qui que ce ſoit, & leurs femmes tout de meſme. Cela vient de ce qu'ils ne ſont point inſinuans ny careſſans, mais toujours grave & fermes; ne ſe laiſſant point ſurprendre aux objets: ce qui proced d'un grand amour propre qu'ils ont qui les rend ennemis de la familiarité. C'eſt pourquoy l'on ne voi

iamai

amais leurs Domestiques, quelques Postes considerables qu'ils ayent dans leurs Maisons, manger à leur table, si ce n'est à la Campagne, mais jamais dans la Ville.

F I N.





P R I V I L E G E
du Roy.

L OUIS PAR LA GRACE DE DIEU ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE. A nos amez & feaux Conseillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maistres des Requestes ordinaires de nostre Hostel, Baillifs, Seneschaux, Prevosts, leurs Lieutenans, & tous autres nos Justiciers & Officiers qu'il appar tiendra, Salut. Nostre bien-ame FREDERIC LEONARD, Marchand Libraire de nostre Ville de Paris, & nostre Imprimeur ordinaire, Nous a tres-humblement fait remontrer, qu'il luy auroit esté mis es mains plusieurs *Memoires en-*

*vieux envoyez de Madrid , sur les
Festes de Taureaux , sur le Serment
de fidelité qn'on preste aux succes-
seurs de la Couronne d'Espagne , sur
le Mariage des Infantes , & sur les
Mœurs & Genie de la Nation Es-
pagnole , qui ont esté leus 'par le
Sieur Mezeray de l'Academie Fran-
çoise , & nostre Conseiller & Histo-
riographe , qu'il desireroit faire
imprimer & donner au public , s'il
nous plaisoit luy en accorder la per-
mission , & icelle interdire à tous
autres pendant le temps qui luy se-
ra accordé , Requerant nos Let-
tres à ce necessaires. A CES CAU-
SES voulant favorablement traiter
l'Exposant, Nous luy avons permis
& permettons par ces presentes ,
d'imprimer ou faire imprimer les-
dits *Memoires* , par tels Imprimeurs
que bon luy semblera , en telle mar-
ge , grandeur , forme , caractere , &
autant de fois que bon luy semble-
ra , pendant le temps de sept an-*

nées entieres & consecutives , à
commencer du jour qu'ils seront
achevez d'imprimer pour la pre-
miere fois ; Faisant tres - expresses
inhibitions & deffences à tous Li-
braires & Imprimeurs , & autres
personnes de quelque qualité &
condition qu'elles soient, de les im-
primer , vendre ny debiter durant
ledit temps en aucun lieu de nostre
Royaume, sans le consentement de
l'Exposant, ou de ceux qui auront
droict de luy , sous pretexte d'aug-
mentation , correction , change-
ment de tiltre , fausses marques ou
autrement en quelque forte & ma-
niere que ce soit , à peine de deux
mille livres d'amande, payables sans
déport par chacun des contreve-
nans , applicables un tiers à Nous,
un tiers à l'Hospital general de no-
stre Ville de Paris, & l'autre tiers
à l'Exposant , de confiscation des
Exemplaires contrefaits & de tous
dépens , dommages & interests; à la

charge qu'auparavant de les expo-
ser en vente , il en sera mis deux
Exemplaires en nostre Bibliothe-
que , un en celle du Cabinet de no-
stre Louvre , & un autre en celle de
nostre amé & feal Chevalier Chan-
celier de France , le Sieur SEGUIER.
S I V O U S M A N D O N S que du
contenu en ces presentes vous fas-
siez jouïr & user l'Exposant, & ceux
qui auront droit de luy , plaine-
ment & paisiblement , cessant &
faisant cesser tous troubles & em-
pêchemens au contraire : Voulant
qu'en inferant ces presentes ou Ex-
trait d'icelles en chacun des Exem-
plaires, elles soient tenuës pour bien
& deuëment signifiées : Comman-
dons au premier nostre Huissier ou
Sergent sur ce requis , faire pour
l'execution des presentes , tous Ex-
ploits à ce necessaires , sans deman-
der autre permission : C A R tel est
nostre plaisir. D O N N É à Saint
Germain en Laye le vingt-troisième
M iij

jour d'Avril, l'an de Grace mil six
cens soixante-dix. Et de nostre Re-
gne le vingt-septième. Signé, Par
le Roy en son Conseil, D'ALENCE
Et sceellé.

*Achevé d'imprimer pour la première
fois le 5. May 1670.*



#4



DORNA 12

V. HIER. DERCHA

T. 1.





